



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Bulletin des Psychologues et de Psychologie

F É D É R É T I O N N ° 95

Les questions actuelles
en matière d'éthique de la
recherche en psychologie
et d'intégrité scientifique

L'insertion des psychologues
spécialisés en neuropsychologie

Être titulaire
de diplômes étrangers

FÉDÉRER *Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie*
Volume n°95 – Juillet 2019
Directeurs de la publication : Benoît SCHNEIDER et Gladys MONDIÈRE
Rédacteur en chef : Bruno VIVICORSI
Secrétaires de rédaction : Gladys MONDIÈRE & Bruno VIVICORSI
Comité de rédaction : Marie-Jeanne ROBINEAU, Karin TEEPE, Virginie TSCHMODANOV
Relecture : Jeannine ACCOCE
Photo de couverture : Marie-José VIVICORSI SAUSSINAN

ÉDITO par Gladys Mondière & Benoît Schneider

4

ACTUALITÉ DES REGIONS

<i>Coordination Normandie : annonce</i>	5
<i>Coordination Grand Est : journée d'étude</i>	5
<i>Coordination Sud : cycle de conférences</i>	7
<i>Coordination Bretagne : retour sur une journée d'étude</i>	8
<i>Coordination Hauts de France : annonce</i>	10

ACTUALITÉ DES ORGANISATIONS

<i>AEPU : Les questions actuelles en matière d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique, par Pascale Planche & Marianne Jover</i>	10
<i>AEPU : Éthique de la recherche en psychologie, par Marianne Jover & Pascale Planche</i>	14

BRÈVES

<i>Champ de la santé</i>	15
<i>Mission « Petite enfance »</i>	16
<i>Inscription du doctorat au RNCP</i>	16
<i>Nouveau site et nouveau logo</i>	16
<i>Retour sur la journée APPEA, par Virginie Tschemodanov</i>	17

HOMMAGE

<i>Disparition de Marcel Turbiaux, par Régine Plas</i>	17
--	----

PROFESSION

<i>Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi, par Laurence Jehel, François Radiguet, Typhaine Meunier, Laëticia Morvan, Carine Arangois, Sonia Loynard & Amélie Ponchel</i>	18
<i>Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation des données 2018 et évolution, par Benoît Schneider</i>	26
<i>Enjeux de la digitalisation du travail pour la psychologie et les psychologues, par Emilie Vayre</i>	30
<i>Annonce colloque : Cyberpsychologie (Paris, 27-28 mars 2020)</i>	32

TRIBUNE LIBRE

<i>Pour une nouvelle gouvernance de la FFPP</i> , par Patrick Cohen	33
<i>Sujet du bac de philo 2019 : Faire disparaître l'Inconscient du collectif est-il un passage à l'acte castrateur pour nos têtes blondes (avec des boutons) ?</i> , par Virginie Tschomodanov	35

NOUVELLES DE L'EFPA

<i>Congrès de Moscou du 2 au 5 juillet 2019</i>	35
---	----

APPEL À CANDIDATURE

<i>CoReLi</i>	36
---------------	----

FORMATIONS FFPP-EPEP

36

À LIRE, À VOIR

<i>Roger Lécuyer, Sur une tentative de regroupement des psychologues.</i>	
<i>La création de la FFPP 2000-2006</i> , par Benoît Schneider	37
<i>Les Amis de l'ASM 13. Une aventure singulière</i> , par Marie-Jeanne Robineau	40
<i>Guy Tiberghien, Dictionnaire des idées soumises</i> , par Bruno Vivicorsi	41
<i>Pratiques psychologiques, numéro spécial sur protocoles à cas unique</i> , par Bruno Vivicorsi	43
<i>Blogopsysphère</i> , par Benoît Schneider	44

MANIFESTATIONS

<i>Bien-être à l'école, être bien à l'école. Place et apports du psychologue de l'éducation</i>	45
<i>Le-La psychologue à la croisée des demandes</i>	46
<i>Être enfant, être ensemble</i>	46
<i>Comment en sommes-nous arrivés à l'appel des appels ? Où en sommes nous ?</i>	
<i>Que peut-on désirer ?</i>	47

ADHÉRER À LA FFPP

49



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Une implication participative.

La FFPP agit, elle agit pour vous, elle agit avec vous.

Gladys MONDIÈRE

Psychologue

N° ADELI : 59 93 28 01 0

Coprésidente de la FFPP

Benoît SCHNEIDER

Professeur de psychologie

Psychologue

N° ADELI : 54 93 01 86 9

Coprésident de la FFPP

Ce numéro de *Fédérer* met en exergue trois niveaux parmi les multiples engagements de la FFPP pour promouvoir les psychologues et la psychologie.

La FFPP est présente et actrice dans des instances officielles du Ministère de la Santé comme par exemple le *Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie* ou encore le *Conseil National des Troubles du Spectre Autistique et Troubles Neuro-Développementaux* (p.15, p.26) Pour autant, notre participation n'éteint pas notre vigilance. La FFPP reste extrêmement attentive aux expérimentations, à leurs effets sur notre profession et auprès des usagers, mais aussi au respect nécessaire de nos compétences et de notre déontologie. L'engagement constructif n'est pas exclusif d'une posture critique.

La FFPP est présente et moteur dans les structures de négociation qui visent à des changements structuraux pour le devenir de la profession. Dans le champ de la formation, en continuité des actions menées depuis de longues années en ce sens (analyse des dispositifs de formations, outils d'information sur les formations, promotions de dispositifs de reconnaissance comme EuroPsy, initiatives d'instances de concertations comme lors de la réglementation sur la nomenclature des masters), elle œuvre à nourrir l'actualité des « **Perspectives pour une requalification de la profession** » (p.18) en travail avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en invitant dans ce cadre à débats et contributions au sein de la Fédération et prochainement de façon élargie.

Son implication se poursuit dans les structures d'élaboration des politiques publiques, ici dans le champ de la jeune enfance. La FFPP participe aux groupes de travail du *Haut conseil à l'enfance, la famille et l'âge* (HCEFA). Elle a contribué au rapport *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille*. En mettant en place au sein de la FFPP une mission, donc un groupe de travail « Jeune enfance », elle vise à porter un « **Plaidoyer en faveur d'une clinique à échelle humaine dans le champ de la petite enfance** » (p.16).

Les traits communs à ces trois axes visent bien sûr la reconnaissance et la promotion de nos savoirs, de nos compétences et la défense de la profession. Mais leur fil rouge réside dans notre démarche : notre / votre avenir vous concerne. Œuvrons-y ensemble. Chacun peut trouver place pour ce faire au sein de la FFPP.

Coordination Normandie

Création de 3 groupes d'intervision en Normandie

La région Normandie qui s'est créée en janvier 2019 vient de voir se constituer 3 groupes d'intervision sur sa région dans les villes principales à savoir Caen, Rouen et Le Havre sur avril et mai. Ces premières rencontres furent l'occasion de se mettre d'accord sur leur mode de fonctionnement (rythme des rencontres, choix des thématiques, signature de la charte ...). Ces 3 groupes ont choisi de s'organiser jusqu'en décembre 2019 et feront un point à cette date pour renouveler sur l'année 2020.

Un autre groupe d'intervision est en préparation sur Caen, et 3 autres groupes sont en cours de création et devraient voir le jour sur le dernier trimestre 2019 à savoir : Evreux, Lisieux et Saint Lô. Des professionnels ont indiqué leur souhait d'y participer mais l'effectif de 5 participants n'est pas encore atteint.

Rencontre de préparation du programme année 2019-20, le 4 juillet prochain

Le 4 juillet, les adhérents et partisans de la coordination normande se sont réunis de 18h30 à 22h30 à Caen afin de réfléchir aux projets à venir de la coordination. Après avoir présenté les sujets d'actualité de la fédération et les temps forts de l'année de la coordination, à savoir la création du bureau, 2 conférences, la création de 3 groupes d'intervision, les membres seront répartis par groupe pour réfléchir aux projets de l'année :

- poursuivre le développement des groupes d'intervision ;
- préparer une journée d'étude ;
- réfléchir aux formations en région ;
- comment la coordination pourrait s'impliquer dans les actions menées au niveau national.

Les membres du bureau espèrent obtenir de cette réunion le plan d'actions de l'année et ses acteurs, actrices. Nous vous en dirons davantage dans le prochain numéro de *Fédérer*.

Coordination Grand Est

Journée d'étude

La jungle des thérapies

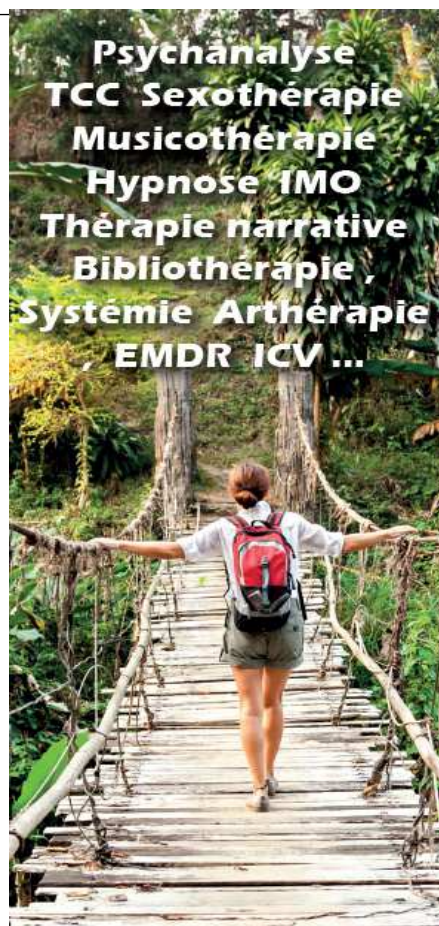
Vendredi 27 septembre 2019

9h - 17h30

Campus Lettres
Université de Lorraine, Nancy

Inscriptions : cf. encart noir page 6

Contact : crlffpp@gmail.com



Le titre de psychologue et son usage sont protégés par la loi. Le titre de psychothérapeute est réglementé et n'est ouvert qu'à certaines professions bien ciblées. Mais que fait exactement le psychologue ? Comment procède-t-il pour mener une thérapie ? Au-delà de la théorie, sur quels outils s'appuie-t-il ? Et comment ça se passe, dans la réalité, la rencontre avec le patient ? Toutes ces questions se posent parfois pour la personne qui envisage de consulter un psychologue. Les pratiques aujourd'hui se diversifient et se veulent de plus en plus pointues et adaptées aux différentes problématiques.

Et nous, psychologue, quelles options prendre au moment où nous perfectionner ? Comment assurer notre formation continue ? Les offres sur le marché de la formation deviennent de plus en plus larges : psychanalyse, psychodynamique, approche comportementale, systémie... et des outils comme l'hypnose, l'analyse transactionnelle, la stimulation basale, l'EMDR, les thérapies psycho-corporelles, centrées sur les émotions... que de jargons et quelle jungle ! Selon le référentiel théorique, telle ou telle approche semblera plus adaptée ; selon la demande de la personne, telle ou telle approche sera la plus évidente... Comment choisir ? Les patients doivent parfois s'y retrouver, mais n'ont que peu d'informations précises, et se laissent parfois porter au gré des rencontres avec le thérapeute, ou des « tendances » véhiculées par les médias !

Et alors que devient la psychothérapie traditionnelle principalement basée sur la parole ? A l'ère des résultats rapides et mesurables, on pense parfois le travail thérapeutique pénible, long et... coûteux ! Pas de baguette magique, pas de « satisfait ou remboursé »... Et comment s'y retrouver là-dedans ?

Nous proposons lors de cette journée d'étude, de présenter quelques-uns des courants et quelques outils pouvant être utilisés par les psychologues, qui vont venir nous faire part de leurs expériences, en Institution ou en cabinet. Après une brève présentation de leur parcours, de leur approche, ils nous proposeront une vignette clinique qui permettra de présenter leur travail. Des tables rondes sont prévues pour faire dialoguer les différents champs dont il est question. Cette journée a été pensée comme un lieu de partage et de complémentarité !

Cette journée est ouverte aux professionnels, aux acteurs gravitant autour des psychologues et aux usagers de la psychologie ! L'objectif est de produire ou de clarifier des repères qui peuvent parfois être flous : avant de s'engager dans une formation spécifique ou – pour le patient – de s'engager dans une thérapie !

Voici le programme qui, à ce jour, doit être finalisé :

- 9h00 : *Accueil des participants*
- 9h15 : *Préambule*, par Sarah BACH, Présidente de la Coordination régionale Grand-Est FFPP & Céline PARISOT, membre active de la Coordination régionale et formatrice EPEP
- 9h45 : *Actualité et enjeux politiques de l'exercice de la psychologie et de la formation*, par Benoît SCHNEIDER, Coprésident de la FFPP
- 10h45 : *Table ronde autour des approches ICV (Intégration des Cycles de Vie), EMDR (Eye movement desensitization and reprocessing) et Hypnose*, par Céline PARISOT & Joris MARAS
- 13h30 : *Table ronde autour des approches en systémie, en neuropsychologie et les TCC (Thérapie cognitivo-comportementales)*, par Catarina CAEL & Mathieu CERBAI
- 15h30 : *Table ronde sur la clinique du jeune enfant, la psychanalyse et l'approche psycho-corporelle*, par Virginie TSCHMODANOV, Manuel RODRIGUES-MARTINS & Cédric BÉGUIN
- 17h30 : *Clôture de la journée*



La jungle des thérapies

27 septembre 2019

Campus Lettres, Université de Lorraine, Nancy

Tarif plein : 35€ | Tarif réduit (étudiants, chômeurs) : 15€
Gratuit : adhérents FFPP

Info et réservation : crlffpp@gmail.com

 Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Cycle de conférences

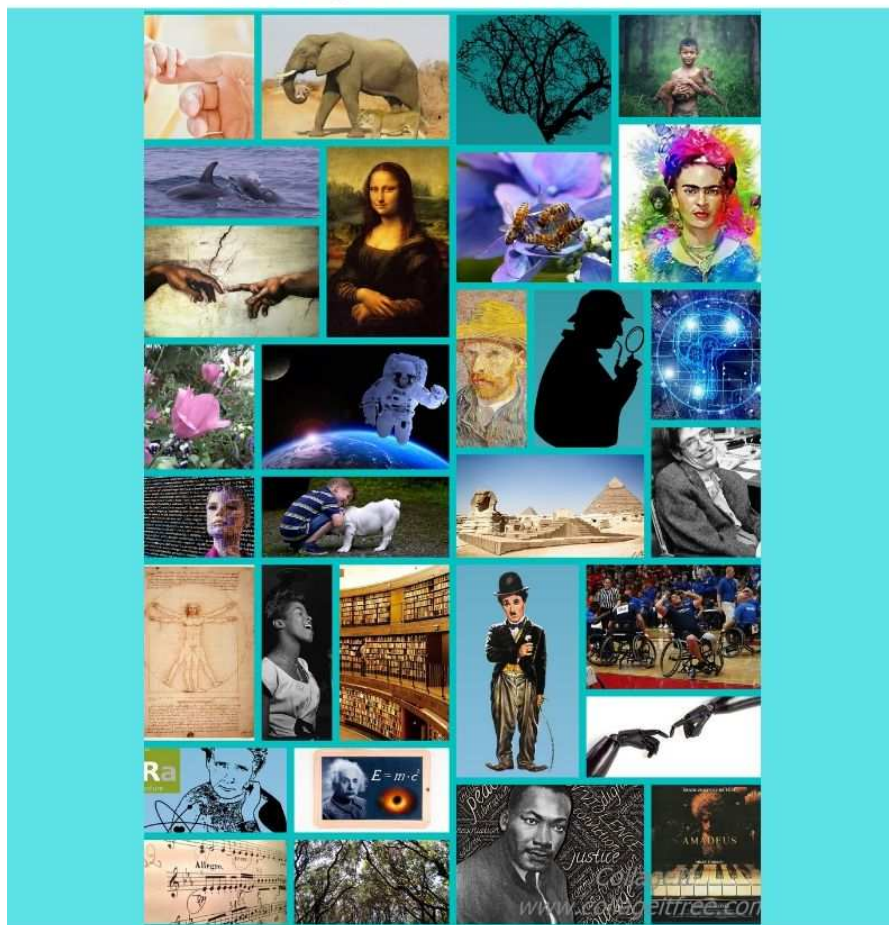
La Coordination Sud de la FFPP inaugure cet automne son cycle de conférences « L'intelligence dans tous ses états » et vous convie à la première conférence : "L'intelligence, c'est quoi ?" dont la date a été reportée au samedi 9 novembre 2019, de 14h30 à 17h30, avec : Christophe RODO, chercheur en neurosciences à l'université d'Aix-Marseille, Esther ARA, économiste, psychologue et psychothérapeute à Nice, Anaïs DESVILLETES, psychologue et psychothérapeute et Magalie BONALY, psychologue spécialisée en neuropsychologie à Nice.

Elle s'adresse à un public de professionnels de différents champs, psychologique bien sûr, mais aussi médico-social, éducatif, artistique et culturel. Dans l'esprit d'ouverture et de fédération de la FFPP, nous souhaitons proposer un moment à la fois professionnel et convivial, qui au travers de regards croisés, stimulera la réflexion et le partage autour d'affirmations à débattre, dans un échange interactif.

Au plaisir de vous y rencontrer !



Cycle de conférences de la Coordination Sud : *L'intelligence dans tous ses états*



Conférence 1 : *L'intelligence, c'est quoi ?* **Samedi 9 novembre 2019 - 14h30-17h30**

La Semeuse - Centre culturel La Providence - Nice

Ouvert aux psychologues et aux professionnels des champs de la santé, éducation, culture et du social

Inscription en ligne obligatoire : <https://www.helloasso.com/associations/ffpp-paca/evenements/l-intelligence-c-est-quoi>
Informations : ffpp.paca@gmail.com

Lieu : Nice, la Semeuse, centre culturel la Providence.

Inscription en ligne obligatoire à l'adresse :

<https://www.helloasso.com/associations/ffpp-paca/evenements/l-intelligence-c-est-quoi-->

Pour plus d'informations : ffpp.paca@gmail.com

Retour sur la journée « Les objets de médiation utilisés par le psychologue »

Par Anne Sophie BOUGEARD, secrétaire de la coordination Bretagne



La journée d'étude s'est tenue le samedi 30 mars 2019 à la maison de quartier de Villejean, 2 rue de Bourgogne à Rennes.

Organisée par la FFPP Bretagne elle avait pour thème « Les objets de médiation utilisés par le psychologue ».

Elle a réuni 59 participants : étudiants, professionnels, maîtres de conférences.

Morgane DECRÉ, présidente FFPP Bretagne était chargée de faire l'introduction à la journée et d'assurer le fil directeur des discussions. Une première communication à deux voix a permis de confronter deux expériences autour de l'inclusion du livre auprès des enfants présentant une trisomie 21. Après une brève contextualisation des représentations culturelles de la déficience intellectuelle dans la littérature jeunesse, **Lise LEMOINE**, maître de conférences en psychologie du développement à l'université de Rennes a montré comment les livres fonctionnaient comme un miroir, un filtre émotionnel pour les enfants porteurs d'une trisomie et combien ils étaient secourables aux frères et sœurs pour partager leurs émotions et donner un élan à une relation fraternelle future plus sereine.



Susy PRIGENT, psychologue au SESSAD trisomie 21, a partagé son expérience autour des livres objets de médiation. Après une brève présentation de quelques ouvrages, elle rappela qu'une fois passée la phase de découverte du support écrit, il y a un temps d'appropriation. Elle montra à quel point ces livres servent à la construction de soi. Conçus pour les autistes ou pour les enfants présentant des troubles développementaux, ils permettent à chacun de mettre des mots sur les sensations et les émotions, de se

reconnaître tout en étant à distance. Un deuxième temps fut consacré aux retours d'expériences sur l'utilisation du psychodrame individuel en groupe. Après avoir rappelé comment fonctionnent les ateliers et de quelle manière ils les animent, **Christophe HORVAT**, psychologue en ITEP et **Louis BOQUENET**, psychologue et président de l'association *Sitting Bull* ont partagé des vignettes sur cette scène symbolique et ont montré comment le passage de la réalité à un univers imaginaire où on pense et où on joue permet de dire des choses de soi sans danger. Ils ont insisté sur le plaisir sensoriel, physique propre à l'univers du psychodrame qui rend cette médiation si particulière et rend possible une expression d'émotions primitives et un certain lâcher prise.



En fin de matinée, après avoir décrit la spécificité de son activité auprès des sujets âgés, **Pierre-Yves MALO**, psychologue, service de médecine du CHU de Rennes, président de *Psychologie & Vieillesse* a consacré son propos sur les tests qu'ils utilisent. Il a insisté sur la question de la demande et du diagnostic. Puis avec des exemples concrets, il a proposé de restructurer les tests pour devenir des outils d'aide à la personne et à son entourage. Son propos témoigna de l'intérêt de créer des moyens de voir en quoi un sujet est compétent sans moyen de compensation et non de mesurer ce qui est abimé.



La première partie de l'après-midi fut consacrée aux articulations entre deux constructions socialement opposées, le jeu et le travail. **Lydia MARTIN**, psychologue du travail, chercheuse CRTD, CNAM avança ensuite que les *serious games* importés d'Asie sont prescrits pour s'extraire des situations de travail et répondre aux injonctions d'innovation. Son étude a donné l'occasion de rappeler que toute activité peut être ludique dès lors qu'on l'aborde dans le plaisir. A partir d'une enquête menée dans le cadre de la formation de manager,

elle montra la pertinence de l'escape Game « digital » pour aider à analyser les évolutions dans les rapports humains au travail.

Dans son intervention, **Astrid HIRSCHMANN**, professeure de psychologie clinique et psychopathologie à l'université de Caen a partagé une étude qui a été menée auprès d'enfants de parents incarcérés. La première partie de l'exposé a rappelé la situation de crise de ces enfants qui ressentent de la honte et de la culpabilité. L'expérimentation menée auprès de deux maisons d'accueil a proposé aux enfants de commenter des dessins avant le parloir. Ces dessins ont servis de médiateur et ont facilité les échanges. Les participants à ces rencontres ateliers ont pu s'exprimer sur les conflits de loyauté et la séparation et fabriquer une représentation de la prison imaginaire.

La contribution de **Claude BOUCHARD**, maître de conférences en psychologie clinique, était consacrée à la définition de la médiation et fut l'occasion d'un retour sur quelques définitions des pratiques de médiation (thérapeutique ou éducative), sur la conception psychanalytique de la médiation illustrée par les méthodes projectives. Il a souligné l'hétérogénéité de cette pratique en insistant sur l'aspect stratégique qui vise à pallier ou contourner les obstacles quand le sujet n'est pas spontanément accessible au verbal.

En conclusion cette journée fut très variée et stimulante, la mise en commun de recherches disparates, mais néanmoins liées, d'expériences transversales fut l'occasion de découvrir des méthodes de travail, de rappeler que le psychologue n'est pas toujours obligé de passer par le langage, le dire, qu'il peut découvrir des objets de médiation divers qui pourront être utilisés pour rendre visible ce que le sujet veut en faire. Ce croisement de regard entre le monde universitaire et la pratique fut riche et apprécié de tous.

Coordination Hauts de France

La rentrée de la coordination régionale des Hauts de France

Nous avons le plaisir de vous informer de la poursuite de nos deux groupes d'intervision qui ont lieu les mardis et jeudis (une fois par mois) de 19h30 à 21h à Lille. Une journée pour les étudiants à l'Université de Lille 3 va également avoir lieu. Notre AG annuelle se tiendra en octobre. Plus d'informations vous seront transmises au mois de septembre.



Les questions actuelles en matière d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique

Par **Pascale PLANCHE & Marianne JOVER**, Commission Recherche de l'AEPu

La Commission Recherche de l'AEPu vous propose un bilan des évolutions de ces dernières années en matière d'éthique de la recherche. Vous trouverez ci-dessous les références et objets des textes les plus récents, mais également, dans une seconde partie, des éléments de réflexion et des questions encore ouvertes concernant la recherche en psychologie.

De 2016 à 2019 : la législation en matière d'éthique de la recherche évolue

- **Arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : il impose que « chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique » (art.3).

- **Ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016** relative aux *recherches impliquant la personne humaine* (RIPH) : les dispositions de l'article 11 de la loi du 5 mars 2012 sont abrogées (Loi JARDÉ).
- **Décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016** relatif aux recherches impliquant la personne humaine (JORF n°0267 du 17 novembre 2016).
- **Loi JARDÉ modifiée (publiée le 25 novembre 2016)** : le texte modifié par le décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>). Cette loi est dite de Protection des personnes participant à des recherches impliquant la personne humaine (RIPH).
- **Arrêté du 2 décembre 2016** fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique. Version consolidée au 31 décembre 2016.
- **Décret n° 2017-884 du 9 mai 2017** modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine. Il définit les recherches impliquant la personne humaine au sens du texte de loi.
- **Arrêté du 12 avril 2018** fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique.
- **Arrêté du 21 décembre 2018** fixant le format du résumé du protocole d'une recherche impliquant la personne humaine mentionnée au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique, ne comportant que des questionnaires ou des entretiens.

En parallèle à ces avancées législatives sur la RIPH, apparaît une évolution du contexte réglementaire en matière d'intégrité scientifique. Ainsi, en mars 2017, est créé l'*Office Français d'Intégrité Scientifique* (OFIS) en application des conclusions du rapport de Pierre CORVOL (2016). Publication de la lettre circulaire sur l'intégrité (NOR : MENRI1705751C n°2017-040 du 15 mars 2017). Un vade-mecum à destination des Universités fait obligation de mettre en place :

- une politique de l'intégrité scientifique incluant sensibilisation, formation, prévention et contrôle concernant l'ensemble des métiers de la recherche et des personnels, quels que soient leur statut et la nature de leurs activités ;
- une procédure de traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique et des sanctions ;
- la nomination d'un référent à l'intégrité scientifique ;
- l'adoption de la charte de déontologie des métiers de la recherche par les Instances.

La loi JARDÉ et les recherches en psychologie : rappels et éclaircissements

Au regard de la Loi JARDÉ modifiée (l'article L. 1121-1 du code de la santé publique), il existe trois catégories de recherches impliquant la personne humaine (RIPH) c'est-à-dire de recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales :

1. les recherches interventionnelles qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle ;
2. les recherches interventionnelles qui ne comportent que des risques et des contraintes minimales, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
3. les recherches non interventionnelles dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle, sans procédure supplémentaire ou inhabituelle de diagnostic, de traitement ou de surveillance.

Toutes ces recherches nécessitent l'aval d'un CPP pour pouvoir être menées. « *Les demandes d'avis sur les recherches mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 1121-1 et les demandes de modifications substantielles des recherches impliquant la personne humaine font l'objet d'une procédure allégée d'évaluation par le comité de protection des personnes. Dans ce cas, les demandes sont examinées par un comité restreint composé de deux représentants de chacun des collèges mentionnés à l'article R. 1123-4 dont au moins une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie et du président ou, à défaut, du vice-président... (..) Ce comité se réunit y compris au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle et rend son avis sur rapport d'un des membres désignés par le président à la majorité simple des membres dans un délai de quarante-cinq jours.* »

Les arrêtés publiés et mentionnés en introduction précisent les dispositions de la loi en ce qui concerne les recherches mentionnées aux 2^e et 3^e alinéas de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique :

1. parmi les recherches mentionnées au 2^o de l'article L. 1121-1, sont citées les « *Techniques de psychothérapie et de thérapies cognitivo-comportementales* », et les « *Entretiens, questionnaires dont les résultats, conformément au protocole, peuvent conduire à la modification de la prise en charge habituelle du participant et ne relevant pas de ce fait de la recherche non interventionnelle.* »

2. parmi les recherches mentionnées au 3^o de l'article L. 1121-1, sont citées **en 4** : le recueil par capteurs extra-corporels non invasifs, notamment :

a) conditions générales et environnementales :

- ces techniques ne comportent pas de franchissement de la barrière cutanée ou muqueuse et sont réalisées conformément aux recommandations du fabricant des appareils utilisés ou de la notice d'utilisation lorsqu'il s'agit de dispositifs médicaux ;
- le recueil peut être fait, selon le protocole de la recherche, après un exercice musculaire modéré, ou d'autres activités habituelles de la vie quotidienne, lors d'investigations sensorielles ou sensorimotrices, dans des conditions de modification de l'environnement, dans un environnement virtuel ou un simulateur ;
- les mesures peuvent être faites en ambulatoire ;

b) techniques de recueil :

- enregistrements et mesures électriques ou électromagnétiques et optiques, notamment par tensiométrie, électrocardiogramme (ECG), électroencéphalogramme (EEG) (notamment neurofeedback), polysomnographie, électromyogramme (EMG), magnétoencéphalographie (MEG), magnéto-cardiographie, spectroscopie, notamment en proche infra-rouge (NIRS), électro-oculographie, échographie externe ; – mesures transcutanées, (oxymétrie) ;
- capteurs de force, capteurs de mouvement ou d'amplitude articulaire ;
- mesures par bioimpédancemétrie, calorimétrie indirecte ;
- doppler, débitmétrie.

En 5 : enregistrements audio, vidéo, photographiques hors imagerie médicale.

En 6 : recueil de données électrophysiologiques sur matériel implanté ou en cours d'implantation pour le soin.

En 7 : mesures anthropométriques sans intervention invasive.

En 8 : entretiens, observations, tests et questionnaires qui ne peuvent mettre en jeu la sécurité de la personne ou conduire à la modification de sa prise en charge habituelle et dont les contraintes et inconvénients apportés à la personne qui se prête à la recherche sont négligeables.

3. Enfin, l'arrêté du 21 décembre 2018 apporte des précisions sur les recherches ne comportant que des questionnaires ou des entretiens.

Selon une première interprétation, tous les travaux portant sur la personne humaine devraient recevoir l'approbation d'un CPP avant leur réalisation donc la plupart des travaux conduits en psychologie...

Néanmoins il est précisé dans le texte princeps « *Il existe trois catégories de recherches impliquant la personne humaine c'est-à-dire de recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales* ». En outre, le décret du 9 mai 2017 précise le champ des recherches impliquant la personne humaine soumises à l'avis des comités de protection des personnes :

- « Art. R. 1121-1. – I. – Sont des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches organisées et pratiquées sur des personnes volontaires saines ou malades, en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales qui visent à évaluer : 1. les mécanismes de fonctionnement de l'organisme humain, normal ou pathologique ; 2. l'efficacité et la sécurité de la réalisation d'actes ou de l'utilisation ou de l'administration de produits dans un but de diagnostic, de traitement ou de prévention d'états pathologiques.
- II. – 1. Ne sont pas des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches qui, bien qu'organisées et pratiquées sur des personnes saines ou malades, n'ont pas pour finalités celles mentionnées au I, et qui visent : a) pour les produits cosmétiques, conformément à leur définition mentionnée à l'article L.5131-1, à évaluer leur capacité à nettoyer, parfumer, modifier l'aspect, protéger, maintenir en bon état le corps humain ou

corriger les odeurs corporelles ; b) à effectuer des enquêtes de satisfaction du consommateur pour des produits cosmétiques ou alimentaires ; c) à effectuer toute autre enquête de satisfaction auprès des patients ; d) à réaliser des expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé. 2. Ne sont pas des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches qui ne sont pas organisées ni pratiquées sur des personnes saines ou malades et n'ont pas pour finalités celles mentionnées au I, et qui visent à évaluer des modalités d'exercice des professionnels de santé ou des pratiques d'enseignement dans le domaine de la santé. 3. Ne sont pas des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches ayant une finalité d'intérêt public de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé conduites exclusivement à partir de l'exploitation de traitement de données à caractère personnel mentionnées au I de l'article 54 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et qui relèvent de la compétence du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations prévu au 2 du II du même article. »

La question qui perdure est bien celle de savoir si les travaux conduits en psychologie sont pratiqués en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales. Certains très probablement mais pas tous. La méthodologie adoptée dans les recherches conduites sur l'être humain ne doit donc pas constituer un critère suffisant pour orienter une recherche vers un CPP, les objectifs de cette recherche sont à prendre en considération. Au-delà des méthodes d'investigation, il existe très peu voire aucun élément concernant les populations impliquées dans ces recherches en dehors de la différenciation malades / volontaires sains. Qu'en est-il pour les personnes en situation de handicap ? En d'autres termes, une recherche sur la scolarisation inclusive d'enfants avec autisme doit-elle recevoir l'approbation d'un CPP avant sa mise en oeuvre ? Elle ne fait pas avancer les connaissances biologiques ou médicales, elle ne concerne pas des personnes « malades » mais « en situation de handicap ». Les résultats de l'étude peuvent néanmoins conduire à une modification de la prise en charge (ajustement des pratiques pédagogiques en fonction des particularités fonctionnelles de cette population)... Cette recherche entre-t-elle dans la catégorie 2 de l'arrêté du 2 décembre 2016 « *Entretiens, questionnaires dont les résultats, conformément au protocole, peuvent conduire à la modification de la prise en charge habituelle du participant et ne relevant pas de ce fait de la recherche non interventionnelle* » ?

Des zones de flou apparaissent dans ces différents textes législatifs en particulier pour qualifier bon nombre de travaux de recherche en psychologie. Ces zones de flou introduisent des possibilités d'interprétation différentes selon les équipes de recherches, les lieux de recueil de données, les chercheurs, et conduisent à des pratiques variables en matière de saisine pour obtenir l'approbation éthique d'un protocole de recherche, approbation de plus en plus souvent exigée pour les publications ou (et) l'obtention des financements. Quelle structure peut évaluer ces projets et attester de leur respect des règles éthiques quand ils ne concernent pas les domaines biologiques ou médicaux ? Un CPP ou un CER (*comité d'éthique de la recherche*) ? Le 3 septembre 2018, les CER se sont associés en une Fédération : la « *Fédération des Comités d'Éthique de la Recherche Institutionnels* ». Parmi les missions qu'elle se donne, il y a notamment celle d'établir des critères non ambigus d'orientation des demandes d'avis éthique, vers un CPP ou un CER, en respectant les décrets d'application de la Loi JARDÉ. Cette Fédération réunit aujourd'hui une douzaine de CER. Tous les CER peuvent demander à adhérer à cette fédération. Autre constat, actuellement en France très peu de CER, membres de la Fédération, ont un numéro d'IRB (*Institutional Review Board*). Il serait utile pour valider l'existence du CER au niveau international et pour renforcer l'engagement de l'institution. Un IRB peut rendre des avis éthiques sur des recherches qui seraient qualifiées de Recherches Impliquant la Personne Humaine en France et se déroulant hors d'Europe si le promoteur est en France. Un avis éthique local est cependant toujours recherché. Viser l'obtention d'un numéro d'IRB serait probablement un label de qualité qui établirait les CER.

L'AEPU, et notamment la commission recherche, suit avec beaucoup d'attention et d'intérêt les travaux de la fédération des CER et participe aux échanges dès que l'opportunité lui en est donnée. Elle se tient à votre disposition pour toute question ou conseil relatif à vos protocoles de recherche.

Éthique de la recherche en psychologie

Par **Marianne JOVER & Pascale PLANCHE**, Commission Recherche de l'AEPU

Une enquête a été réalisée par la Commission Recherche de l'AEPU sur les pratiques en matière d'éthique de la recherche en psychologie. À partir d'une enquête réalisée au moyen d'un questionnaire diffusé en ligne, la Commission Recherche de l'AEPU a souhaité dresser un état des lieux actualisé des pratiques en matière d'éthique de la recherche en psychologie (<https://www.aepu.fr/index.php/component/jdownloads/send/6-aepu-docs/457-enquete-ethique-de-la-recherche-mai-2019>).

Au total, 261 personnes ont répondu au questionnaire. La fonction occupée par les répondants est principalement celle de maître de conférences ou de professeur des universités en psychologie et aussi, pour un petit nombre d'entre eux, dans des disciplines connexes de la psychologie. Ils proviennent de toutes les régions de France. Parmi les répondants, 66,67% ont déjà déposé un dossier de demande d'avis à un comité d'éthique (CPP, comité d'éthique universitaire, de laboratoire...). Cette proportion dépasse les 80% dans certaines régions. Les arguments évoqués pour justifier ces demandes relèvent à taux équivalent de la contrainte (pour obtenir un financement et / ou pour publier) et de la vigilance au regard des méthodologies utilisées et populations étudiées. Si, dans l'ensemble, les répondants apparaissent plutôt favorables au principe d'une validation de leur projet de recherche par un comité d'éthique, les critiques au(x) dispositif(s) en place sont nombreuses. L'enquête réalisée apporte des éclaircissements sur ces critiques. Elle permet en outre d'apporter des informations sur les travaux de recherche les plus souvent mentionnés par les enseignants-chercheurs et les chercheurs qui pensent avoir besoin d'un avis en matière d'éthique (en termes de population concernée par les études et d'objets d'étude).

Environ 1/3 des enseignants-chercheurs et chercheurs en psychologie et disciplines connexes ayant répondu au questionnaire indiquent ne jamais avoir déposé de demande d'avis pour leur projet de recherche. Ils le justifient en faisant référence soit au constat d'une démarche inutile, soit à la méconnaissance des contraintes, soit à la difficulté de la procédure. Les analyses affinées des réponses permettent notamment de faire apparaître le point de vue des répondants sur les risques et problèmes posés par l'évaluation des projets, la nécessité de clarifier les procédures et d'améliorer la formation et l'information sur l'éthique de la recherche pour les doctorants mais aussi les chercheurs et enseignants-chercheurs, de disposer de comités d'éthique locaux rapides et efficaces, d'éclaircir les critères de saisine entre les CPP et les CER, etc.

On peut regretter que cette enquête n'ait touché qu'un nombre restreint de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en psychologie. Elle permet néanmoins de donner, pour la première fois, une photographie des pratiques en matière de demandes d'avis éthique pour les recherches en psychologie et dans les disciplines connexes.

Pour lire la totalité des résultats de cette enquête, publiés en mai 2019 : <https://www.aepu.fr/index.php/component/jdownloads/send/6-aepu-docs/457-enquete-ethique-de-la-recherche-mai-2019>.



Arrêté pour la prise en charge du bilan psychologique

L'arrêté pour la prise en charge du bilan psychologique, dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les troubles du neuro-développement et du spectre autistique, est sorti le 16 avril 2019.

La FFPP, membre du Conseil National des TND/TSA, a participé aux groupes de travail pour l'écriture du décret de décembre 2018 et pour cet arrêté concernant le bilan pour un repérage précoce. Dans ces différentes réunions, la FFPP a défendu la place des CAMSP et des CMP. Pour autant, il s'agissait ici pour le gouvernement d'ouvrir ce dépistage aux professionnels libéraux. La FFPP a, dans ce cadre, promu la pluralité des approches, notamment dans l'élaboration de la liste non exhaustive des tests en insérant par exemple l'*Échelle d'évaluation de la communication sociale précoce* (GUIDETTI). C'est la première fois qu'un bilan psychologique est remboursé, sans passer par l'étape expérimentation et sur un montant tarifaire de 300 € pour environ 5 rendez-vous. La prescription du parcours de l'enfant, dans le cadre du dépistage, se fait par le biais d'une plateforme qui peut être portée par exemple par un CAMSP.

Pour l'instant, les psychologues n'ont pas été inclus dans un forfait de remboursement d'une prise en charge, par manque d'accord sur les compétences universitaires requises. Nous ne souhaitons pas enfermer la prise en charge dans un seul courant de pensée.

Promotion du bien-être mental et prévention de la souffrance psychique des personnes âgées

La FFPP a été sollicitée par le *Ministère des solidarités et de la santé* pour faire partie des 16 instances composant le groupe de travail « Promotion du bien-être mental et prévention de la souffrance psychique des personnes âgées ». Caroline BACLET-ROUSSEL, co-chargée de mission psychogérontologie y représente la FFPP. Dans le cadre du groupe de travail ministériel, nous avons évoqué l'existence de l'expérimentation du remboursement des psychologues. Une réflexion est menée afin de proposer une « cartographie » de l'offre des psychologues sur le territoire.

Communiqué du 9 juillet 2019



Les co-signataires ont appris la démission du Dr Yvan HALIMI et la désignation du Pr Pierre THOMAS comme nouveau co-président du Comité de pilotage national de psychiatrie.

Ils tiennent à saluer le travail considérable réalisé par le Dr Yvan HALIMI qui a su faire de ce comité une instance désormais incontournable de la psychiatrie. Grâce à son important travail (quinze groupes thématiques installés) ce comité est désormais pérennisé.

Ils y voient le résultat de l'engagement du Dr Yvan HALIMI marqué par sa très grande capacité à fédérer les acteurs de l'ensemble de la psychiatrie française, et constamment guidé par une exigence éthique de très haute tenue.

Ils félicitent également le Pr Pierre THOMAS de sa nomination pour lui succéder. Ils formulent le vœu qu'il s'inscrive dans une même conception d'un travail de co-construction associant les valeurs humaines et les connaissances scientifiques.

Marc BETREMIEUX, Président du *Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux* (SPH), Rachel BOCHER, Président de l'*Intersyndicale des Praticiens Hospitaliers de France* (INPH), Jacques BORGY, Secrétaire Général du *Syndicat National des Psychologues* (SNP), Stéphane BOURCET, Président de l'*Intersyndicale de la Défense de la Psychiatrie Publique* (IDEPP), Michel DAVID, Président de la *Fédération Française de Psychiatrie* (FFP), Olivier DREVON, Président de la *Fédération de l'Hospitalisation Privée Psychiatrie* (FHP-Psy), Claude FINKELSTEIN, Présidente de la *Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie* (FNAPSY), Thierry GODEAU, Président de la *Conférence nationale des présidents des Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers*, Pascal MARIOTTI, Président de l'*Association des Etablissements du service public de Santé Mentale* (ADESM), Gladys MONDIÈRE et Benoît SCHNEIDER, Co-Présidents de la *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie* (FFPP), Marie-Rose MORO, Présidente du *Collège National des Universitaires de Psychiatrie* (CNUP), Christian MÜLLER, Président de la *Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers Spécialisés*, Annick PERRIN-NIQUET, Présidente du *Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie* (CEFI-Psy), Marie-Noëlle PETIT, Présidente de l'*Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement des Centres Hospitaliers* (ANPCME), François-René PRUVOT, Président de la *Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d'Etablissement des Centres Hospitaliers Universitaires*, Marie-Jeanne RICHARD, Présidente de l'*Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques* (UNAFAM), Norbert SKURNIK, Président de la *Coordination Médicale Hospitalière* (CMH), Michel TRIANTAFYLLOU, Président du *Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public* (SPEP), Frédéric VALLEToux, Président de la *Fédération Hospitalière de France* (FHF)

Mission « Petite enfance »

Dans le cadre de la nouvelle mission « Petite enfance »

- Dans le cadre du *Haut Conseil pour l'Enfance, la Famille et l'Age*, le *Conseil de l'enfance et de l'adolescence* mène une démarche nationale d'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant. Le Conseil a souhaité réunir les représentants des professionnels de la petite enfance, et concernant les psychologues, il a sollicité la FFPP.
- *Plan autisme* : la FFPP a été conviée à intégrer le comité éditorial chargé de produire les contenus de formation initiale TSA-TND (premiers signaux d'alerte) visant les futurs médecins (généralistes, neurologues, pédiatres). Il s'agit de concevoir des modules de formation dématérialisés utilisables en présentiel dont pilotage a été confié au *Ministère de la recherche de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* (MESRI). Notre représentation dans les groupes de travail est assurée par Virginie TSCHMODANOV et Anne BOISSEL.

Inscription du Doctorat au RNCP

Inscription du doctorat au répertoire national de la certification professionnelle

Les compétences acquises à l'issue du doctorat sont détaillées dans cette fiche RNCP. Vous pourrez la consulter en cliquant sur [ce lien](#).

Nouveauté !

Le site de la FFPP

Le site de la FFPP s'adapte aux nouvelles technologies et aux demandes de ses usagers.



Un nouveau logo et un nouveau site très prochainement... !

Emotions et troubles anxieux chez l'enfant et l'adolescent

Par **Virginie TSCHMODANOV**

La FFPP était invitée le lundi 20 juin à la journée de l'APPEA (*Association francophone de Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent*), « *Émotions et troubles anxieux chez l'enfant et l'adolescent* ».

Au programme, une redéfinition des concepts que nous pensions avoir déjà défini maintes fois, à la lumière cette fois des avancées scientifiques, de techniques émergentes et novatrices et d'un nécessaire dialogue entre des champs théoriques divers que l'on pensait incompatibles.



De la psychologie clinique « toute nue » à la psychologie « armée » ; des techniques projectives aux échelles normées ; de la psychanalyse aux programmes de thérapie cognitivo-comportementale en passant par la médiation pleine conscience et des approches psycho-corporelles etc., la clinique contemporaine en psychologie s'est sérieusement ouverte et enrichie ce jour-là ! Mention spéciale à notre temps de méditation collective qui nous a invité à nous centrer sur nous-même... pour mieux nous ouvrir à l'Autre ? (<https://appea.org/evenement/des-emotions-aux-troubles-anxieux-chez-lenfant-et-/>).

Hommage

Disparition de Marcel Turbiaux

Par **Régine PLAS**

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Marcel TURBIAUX, rédacteur en chef du *Bulletin de psychologie*, membre de l'ARIMEP et auteur de nombreux articles et travaux. En octobre 2017, à Lille, il avait été l'un des intervenants de la table ronde organisée par l'ARIMEP lors des *Entretiens de la psychologie*. Il nous avait raconté l'odyssée des archives de J.M. LAHY et les circonstances de leur restitution à la France par la Russie, restitution à laquelle il avait activement contribué. Certains d'entre nous l'ont vu pour la dernière fois le 15 novembre dernier lors du colloque « J.M. LAHY et ses archives : retour à Sainte-Anne ». En effet ces archives ont été déposées au *Musée d'Histoire de la Psychiatrie et des Neurosciences* du CH Sainte-Anne, et Marcel TURBIAUX en avait fait un « pré-inventaire » avec le concours de Dominique BRENDÉL.

C'est lui qui avait introduit le colloque, avec une communication intitulée « J-M. LAHY, le plus grand réalisateur de la psychotechnique » et il est réconfortant de penser qu'il a été à l'honneur à cette occasion.



Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi

Par les psychologues spécialisés en neuropsychologie **Laurence JEHEL** (Unité neurovasculaire, CHU de Bordeaux), **François RADIGUER** (Département anesthésie réanimation, CHU Bicêtre, AP-HP), **Typhaine MEUNIER & Laëtitia MORVAN** (Service de soins de suite et de réadaptation, Consultation mémoire, CH de Champcueil, AP-HP), **Carine ARANGOÏS** (Centre de soins de suite et de réadaptation, Ladapt Loiret), **Sonia LOYNARD** (Centre de soins de suite et de réadaptation, Ladapt Saint-André-de-l'Eure), **Amélie PONCHEL** (Unité de neuropsychiatrie comportementale, Institut du Cerveau et de la Moelle épinière)

Résumé

L'OFPN (*Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie*) a réalisé en 2015 une enquête nationale visant à faire un état des lieux des conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie (PSN). Un questionnaire composé de 141 items a été élaboré et diffusé en ligne et les données de 602 professionnels ont été recueillies. Le présent article se focalise sur l'insertion professionnelle des PSN et sur leur recherche d'emploi. Il révèle une proportion importante de PSN en situation de recherche d'emploi, dont les deux causes principales sont l'inactivité professionnelle et l'insatisfaction du poste occupé. Les données mettent également en évidence une insertion professionnelle plutôt rapide par rapport aux autres diplômés de même niveau universitaire. Toutefois cela s'effectue au prix de plusieurs sacrifices : mobilité géographique contrainte, précarité du premier emploi et difficile pérennisation des situations professionnelles. Ces éléments sont en lien avec l'état actuel du marché du travail des psychologues. La sensibilisation des étudiants à cette situation nous apparaît nécessaire, de même qu'une réflexion nationale intégrant les responsables universitaires, les praticiens et les instances gouvernementales.

Introduction

Devant le besoin d'échanges professionnels au sein de notre spécialité, ces dernières années ont vu la création de nombreuses associations rassemblant des psychologues spécialisés en neuropsychologie (PSN). Parmi elles, l'OFPN (*Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie*) a été créée en 2014 et vise entre autres à favoriser les échanges entre les PSN. Sur son forum professionnel (ex-forum « Neuropsychologie.fr »), de nombreux messages traitent des difficultés quotidiennes des PSN dans leur pratique. Par le biais de la commission Observatoire, nous avons souhaité objectiver et chiffrer les réalités de terrain rapportées par nos collègues. Ainsi, l'OFPN a initié en 2015 une enquête nationale visant à réaliser un état des lieux de leurs conditions de travail. Après plusieurs communications orales et affichées, un premier article a été publié dans *Le Journal des Psychologues* en mars 2018 : il présentait les conditions de travail des PSN salariés en termes de contrats, de statuts et de salaires (JEHEL *et al.*, 2018a). Un deuxième article diffusé au sein même de l'OFPN a permis de compléter les données du premier en abordant les aspects de qualité de vie au travail des PSN, notamment leur sentiment d'autonomie, leurs possibilités d'utilisation du temps FIR (formation, information, recherche) et de façon générale la qualité de leurs relations professionnelles (JEHEL *et al.*, 2018b).

Ce troisième volet s'intéresse à l'insertion professionnelle des PSN : recherche d'emploi, premier emploi et accès à un emploi stable. Une partie des données traitées ici a fait l'objet d'une communication affichée lors de la troisième édition du *Congrès National de Neuropsychologie Clinique* qui s'est tenu à Amiens en octobre 2018 (JEHEL *et al.*, 2018c).

Méthodologie

La méthodologie détaillée a été présentée dans une précédente publication (JEHEL *et al.*, 2018a). En bref, un questionnaire composé de 141 items a été diffusé en ligne auprès de plus de 2000 PSN du 9 mars au 6 avril 2015. Ce questionnaire interrogeait les participants sur leur insertion professionnelle, la recherche d'emploi, les conditions de travail et les aspects psycho-sociaux et matériels de leur activité.

Au total, 602 PSN ont répondu à cette enquête, qu'ils exercent une activité libérale (n = 25), salariée (n = 533), mixte (n = 88), ou qu'ils soient en recherche d'emploi (n = 145). Nous traiterons ici les données correspondant aux 145 PSN à la recherche d'un emploi et nous nous intéresserons ensuite plus particulièrement aux premiers postes trouvés par les participants ayant déjà travaillé (n = 587).

Nous nous attarderons sur l'impact de la date d'obtention du diplôme dans nos analyses, en comparant les diplômés d'avant 2010 à ceux diplômés après cette date, qui est la médiane de l'année d'obtention des diplômes de notre échantillon. Les statistiques descriptives seront présentées sous forme de nombres (pourcentages), l'ensemble des données présentées ici concernant uniquement des variables catégorielles. Les données ont été analysées en utilisant le logiciel R (R CORE TEAM, 2018).

Résultats

L'insertion professionnelle et la recherche d'emploi

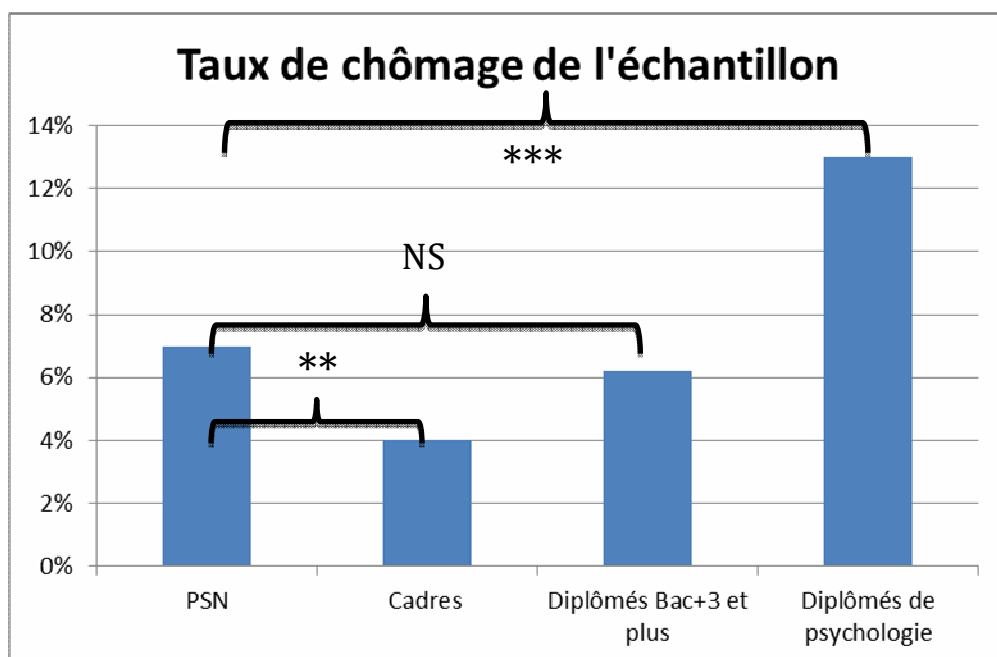
En premier lieu, nous avons souhaité savoir si les PSN se sont sentis suffisamment informés du marché du travail et de l'insertion professionnelle durant leurs études.

Force est de constater que bon nombre de nos participants (39 %) disaient n'avoir reçu aucune information pouvant les aider dans leur insertion professionnelle durant leur cursus. Et seulement 34 % déclaraient avoir eu des cours spécialement dédiés à ce sujet à l'Université, une part que l'on attendrait plus élevée puisque la majorité des participants était issue d'une filière professionnalisante (master 2 professionnel).

Enfin, nous constatons que c'est avant tout sur leur lieu de stage que les étudiants recevaient ce type d'informations et de conseils (39 % sur le lieu de stage, 34 % à l'université).

Parmi nos 602 participants, 7 % étaient sans emploi au moment de répondre à notre enquête. Ce taux de chômage est supérieur à celui des cadres au niveau national, qui s'élevait à 4 % selon le dernier rapport de l'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (2017) (**figure 1**), mais il est inférieur à celui de l'ensemble des diplômés de psychologie objectivé par l'Insee en 2010, qui s'élevait à 13 % (MARTINELLI & PROST, 2010). Cet important taux de chômage parmi les psychologues, toutes spécialités confondues, est souligné depuis de nombreuses années par les organisations professionnelles nationales de la psychologie, qui alertent sur les dangers d'un surnombre d'étudiants inscrits dans le cursus de psychologie, dangers relatifs aux difficultés d'absorption des nouveaux diplômés par le marché du travail, mais relatifs également aux difficultés pour les étudiants à trouver un lieu de stage (Commission Université du SNP, *Syndicat National des Psychologues*, CARON & SAMACHER, 2006 ; et FFPP, *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie*, SCHNEIDER, 2006, 2010, 2015, 2018).

Figure 1 : taux de chômage de notre échantillon (N=602).

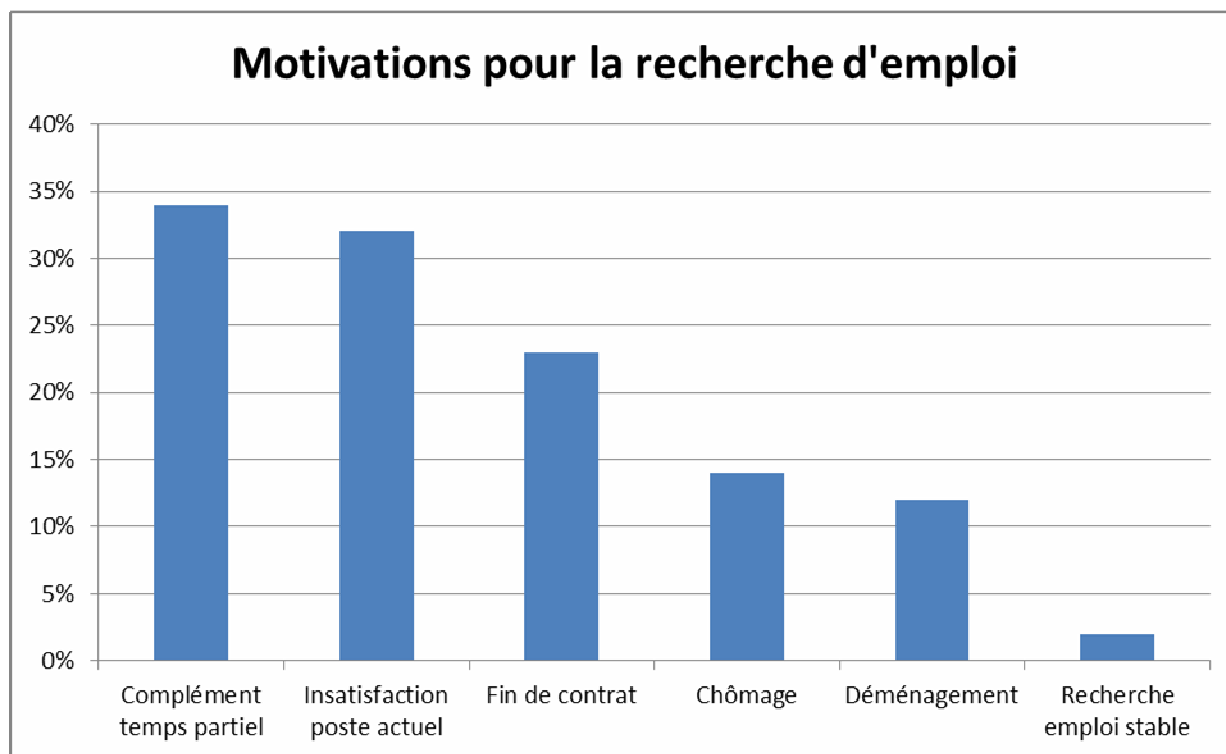


NS = test statistique non significatif ; * = $p < 0,05$; ** = $p < 0,01$; *** = $p < 0,001$

Source : BECK & VIDALENC, 2016 ; OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, 2017 ; MARTINELLI & PROST, 2010.

Soulignons également que si l'on considérait les PSN à temps partiels cherchant à compléter leur temps de travail en plus des 7 % de PSN sans aucun emploi, nous obtenions un pourcentage total de 24 % de PSN en recherche d'emploi. Par ailleurs, même en situation d'emploi, d'autres motifs poussaient les PSN à poursuivre leur recherche, notamment l'insatisfaction du poste occupé (**figure 2**), qui est à mettre en lien avec les conditions de travail peu satisfaisantes de ces professionnels (JEHEL *et al.*, 2018b).

Figure 2 : motivations pour la recherche d'emploi (N = 145).



PROFESSION

En moyenne, ces 24 % de participants cherchaient un emploi depuis 9 mois et avaient passé seulement deux entretiens d'embauche au cours des six derniers mois.

Cette recherche d'emploi se limitait généralement aux régions proches du lieu de résidence (le département et ses départements voisins). Seulement 14 % de ces participants déclaraient chercher un emploi au niveau national.

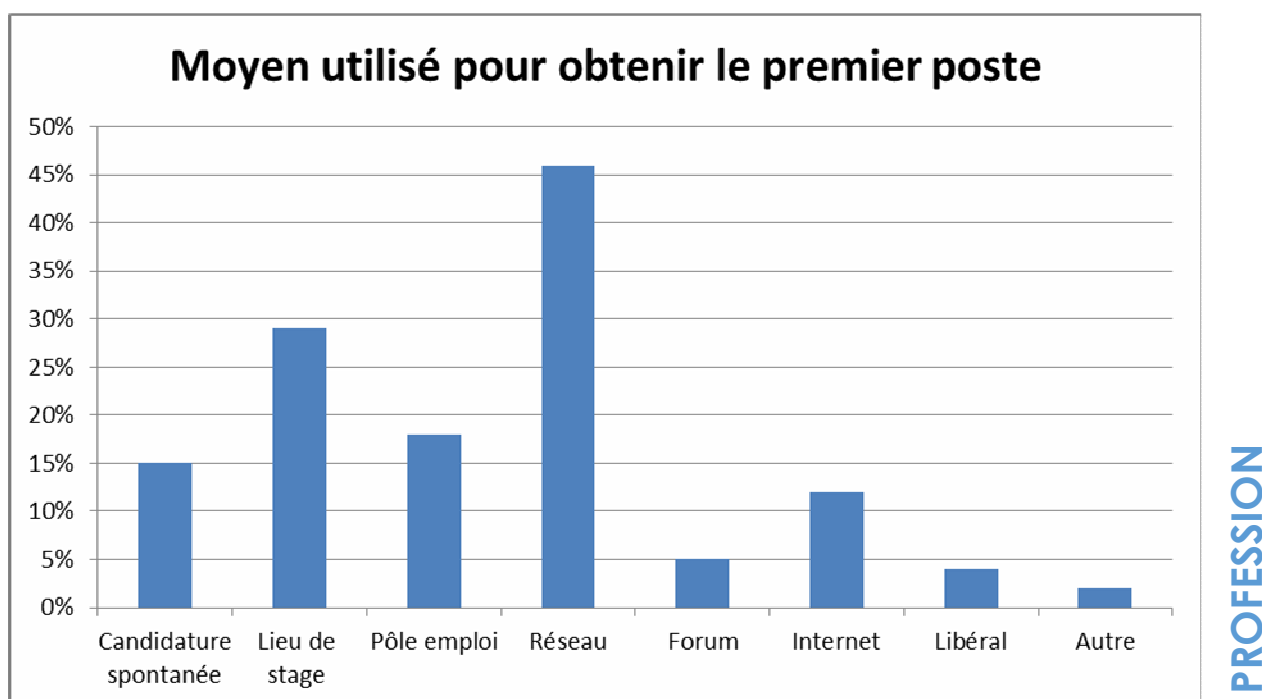
Or, si l'on interrogeait les PSN qui étaient insérés professionnellement, presque la moitié d'entre eux n'avait pas trouvé leur premier poste à proximité de leur domicile ou de leur université (48 %). Le déménagement est donc une étape essentielle dans le parcours des jeunes diplômés pour décrocher un premier emploi, une étape qui n'est pas choisie mais bien contrainte : en effet, parmi ceux qui avaient déménagé, ils étaient 67 % à l'avoir fait par contrainte et seulement 19 % à l'avoir fait par choix. Notre étude ne nous a pas permis d'analyser en détail l'influence des régions sur ces chiffres : le rapport offres d'emploi / nombre de nouveaux diplômés diffère selon les régions considérées (voir SCHNEIDER *et al.*, 2013). Toutefois si l'on porte un regard national sur ces données, ce taux de 67 % est deux fois supérieur à la moyenne nationale, où 31 % des diplômés de niveau Bac+5 ont été contraints de déménager pour obtenir un emploi (APEC, 2014). En revanche, nous allons voir que cette mobilité contrainte permet aux PSN une insertion professionnelle plus rapide.

Le premier d'emploi

La méthode la plus efficace des PSN pour décrocher leur premier emploi est de solliciter leur réseau professionnel : ils étaient en effet 46 % de notre échantillon à l'avoir obtenu ainsi. Un tiers d'entre eux avaient trouvé leur premier emploi grâce à leur stage (**figure 3**).

Les résultats de notre enquête montrent que l'accès au premier emploi chez les jeunes diplômés de neuropsychologie est plutôt facile puisque 78 % des participants trouvaient un emploi rapidement, dont un quart au cours de la dernière année d'étude (M2) et plus de la moitié d'entre eux moins de 6 mois après l'obtention du titre de psychologue.

Figure 3 : moyen utilisé pour obtenir le premier poste (N = 562).



Ce taux d'insertion est significativement supérieur à l'ensemble des jeunes diplômés français : en 2011, une étude réalisée par le site REGIONJOB sur les jeunes diplômés de 2010 montrait qu'ils étaient seulement 55 % à trouver leur premier emploi en moins de 6 mois ($p < 0,001$).

De plus, cette facilité d'accès à l'emploi apparaît constante avec les années et les contextes économiques : les diplômés les plus jeunes de notre échantillon (ayant terminé leurs études après 2010) avaient un délai d'insertion aussi rapide que leurs aînés, c'est-à-dire inférieur à 6 mois.

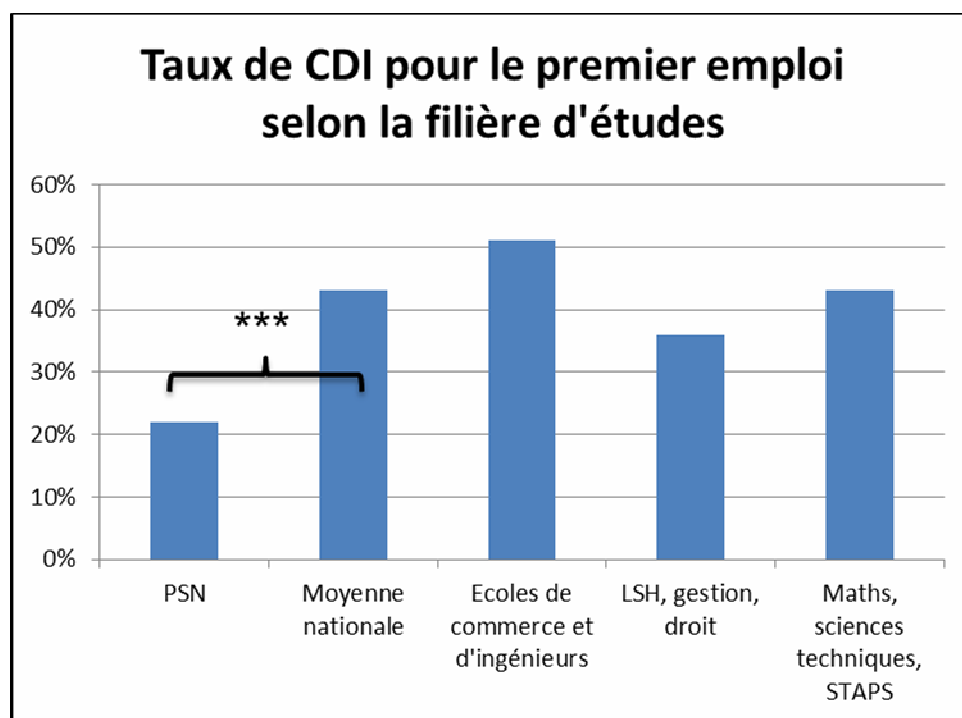
Notons que cette facilité d'accès à l'emploi est vraie pour les PSN mais pas forcément pour l'ensemble des spécialités de psychologie. En effet, en 2013, une synthèse de plusieurs enquêtes (SCHNEIDER, FRITZ & MAIRE, 2013) s'intéressait à l'accès à l'emploi pour les différentes spécialités de psychologie à 18-30 mois de l'obtention du diplôme (variable selon les données des universités rapportées). Cette synthèse montrait qu'il existait de très importantes disparités entre les différentes spécialités de psychologie avec un taux d'emploi de 83 % pour les spécialités clinique-santé, 88 % pour les spécialités développement-éducation, et 23 % seulement pour les spécialités social-travail.

En revanche, la rapidité d'accès à l'emploi des PSN se fait au détriment de la stabilité du contrat. En effet, dans notre étude, le premier emploi était un CDI dans seulement 21 % des cas, un taux significativement inférieur à la moyenne nationale qui est de 43 % ($p < 0,001$) (CÉREQ ENQUÊTES, 2017 sur la génération 2013), et qui est d'ailleurs largement inférieur à toutes les disciplines de niveau Bac+5 (**figure 4**).

Le recrutement sur un CDD est donc largement répandu, et cela était justifié pour 42 % de nos participants par le fait qu'il s'agissait d'un remplacement.

Nos données montrent d'ailleurs que les postes de remplacement occupés pour le premier emploi se sont multipliés ces dernières années en parallèle de l'accroissement du nombre de postes de PSN sur le marché du travail. En effet, 37 % de nos participants les plus âgés (diplômés avant 2010) occupaient un poste de remplacement pour leur premier travail, contre 49 % des diplômés d'après 2010 ($p < 0,05$). Le nombre de CDD proposés chez les jeunes diplômés est donc très important, et comme nous l'avons montré précédemment (JEHEL *et al.*, 2018a), ces embauches de PSN en contrats de courte durée se perpétuent au-delà de l'étape de l'insertion professionnelle pour se généraliser, même chez les professionnels plus expérimentés.

Figure 4 : taux de CDI pour le premier emploi selon la filière d'études.



Source : CÉREQ ENQUÊTES, 2017 sur la génération 2013.

Les temps partiels étaient également très fréquents (58 %) lors de l'obtention du premier poste de PSN. Cela est inhérent d'une part à la profession, qui connaît une forte proportion de temps partiels (JEHEL *et al.*, 2018a), mais cela est aussi lié à une précarité de l'emploi plus générale, qui concerne les jeunes en France (PAK, 2013).

Pour le premier emploi, les temps partiels n'étaient pas significativement plus répandus chez les femmes exerçant en neuropsychologie (58 %) que chez les hommes (53 %, NS), et ce contrairement aux données nationales : en effet les femmes de niveau Bac+5 sont significativement plus nombreuses à avoir un premier emploi à temps partiel (15 %) que les hommes (6 %) (OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, 2014).

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés en neuropsychologie est donc plus rapide que la moyenne nationale, mais elle se fait dans des conditions de plus grande précarité (temps partiel, emploi de courte durée, déménagement contraint).

L'emploi stable

Cette précarité de l'emploi chez les jeunes diplômés PSN semble être un passage quasi obligatoire pour accéder à un emploi pérenne. Ils sont en effet plus de deux tiers à avoir connu l'emploi à court terme avant d'obtenir une stabilité de l'emploi.

Cette précarité est également illustrée par un certain nombre de psychologues qui ont exercé leur métier en ayant un autre statut officiel : dans notre échantillon, ils étaient ainsi 4 % à avoir travaillé sous la fonction d'Attaché de Recherche Clinique et 1 % sur un poste d'orthophoniste. Des situations plus exceptionnelles existaient également : contrat de manipulateur en radiologie, d'ingénieur informaticien, d'éducateur, d'animateur et même d'agent des services hospitaliers. Cela nous questionne et met en lumière la fragilité de l'emploi des psychologues, la difficulté de création de postes et la reconnaissance même du métier.

Concernant l'accès à un emploi stable de psychologue, les données montrent que les délais sont longs. Ainsi, dans notre étude, seul un quart des PSN interrogés accédait à un emploi stable en moins d'un an (**figure 5**).

Une étude récente du CÉREQ (2017) a montré que 82 % des diplômés de niveau Bac+5 trouvent un emploi stable dans les 3 ans suivant l'obtention de leur diplôme. Or, dans notre étude, seuls 68 % des PSN avaient obtenu un emploi stable dans les trois années suivant la fin de leurs études (**figure 6**), démontrant combien il est difficile et long pour un jeune PSN de stabiliser sa situation professionnelle.

Figure 5 : délai d'obtention de l'emploi stable (N = 602).

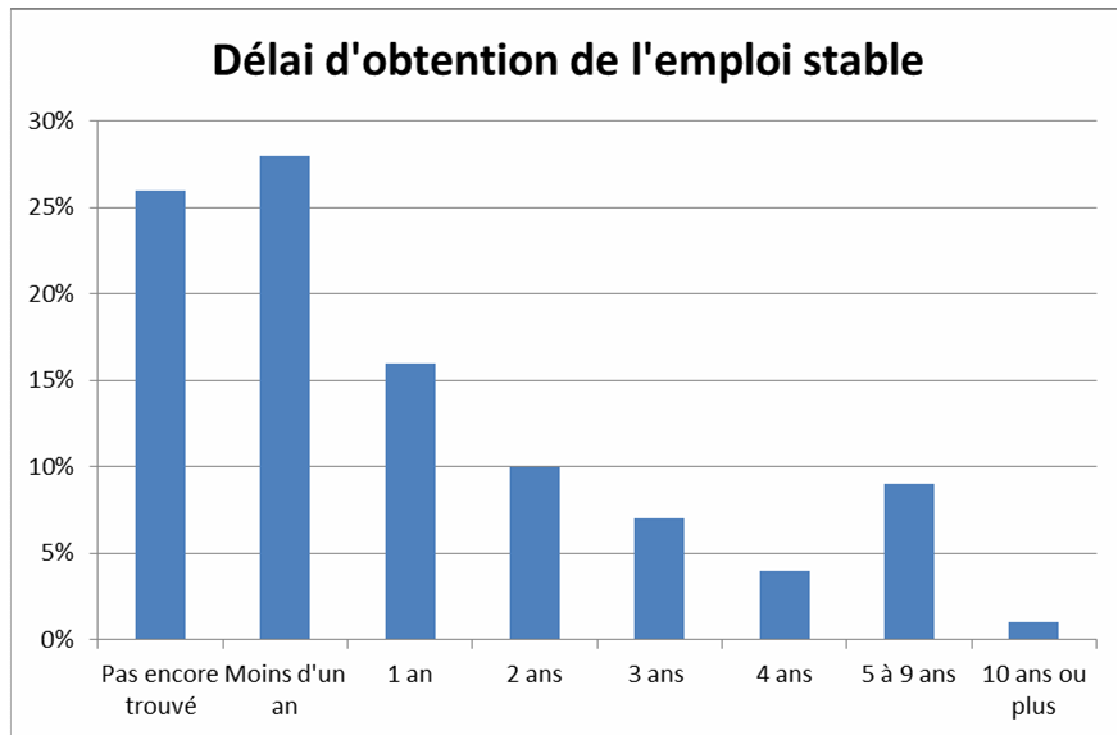
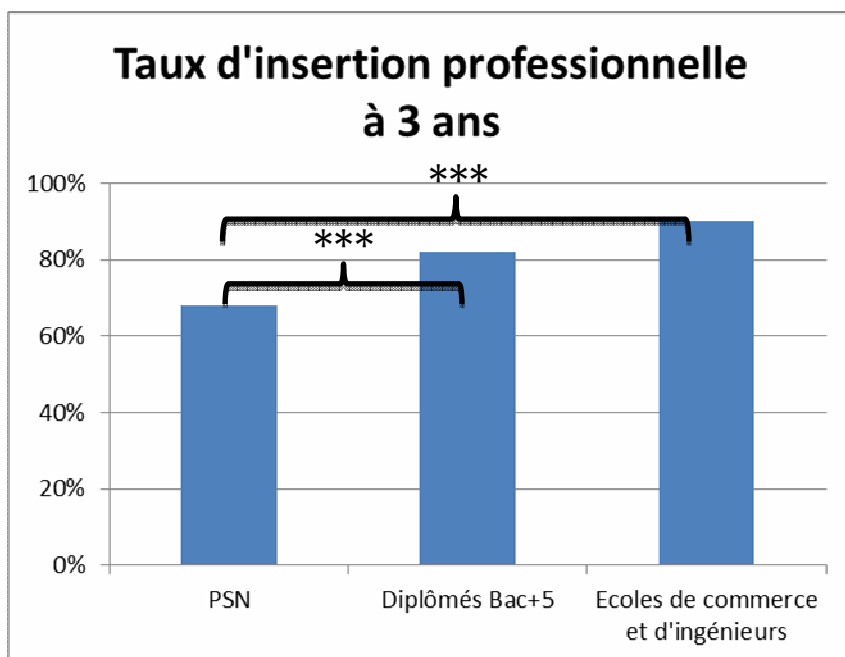


Figure 6 : taux d'insertion professionnelle à 3 ans.



Source : CÉREQ ENQUÊTES, 2017 sur la génération 2013.

Toutefois, une analyse plus précise des données du CÉREQ montre que cette difficulté à accéder à l'emploi stable se généralise à l'ensemble des étudiants sortant de l'université. Ce sont les écoles de commerce et d'ingénieurs qui s'en sortent le mieux, avec un taux d'emploi stable à 3 ans de 90 % (CÉREQ ENQUÊTES, 2017 sur la génération 2013).

De manière plus globale, l'accès à un emploi stable dans la filière Psychologie est difficile : 47 % des diplômés de master ont un emploi stable 18 mois après la fin de leurs études contre un taux de 62 % pour l'ensemble des masters universitaires (MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, 2018).

Notons que 26 % de nos 602 participants n'avaient pas encore trouvé d'emploi stable au moment de l'enquête. Il s'agissait en majorité (90 %) de PSN diplômés après 2010. De façon surprenante, seulement la moitié de ces professionnels se déclarait à la recherche d'un emploi. Ce faible pourcentage est peut-être en

lien avec l'évolution des carrières dans la fonction publique où il faut souvent passer par une phase d'emplois précaires (un ou plusieurs CDD) avant d'obtenir un statut pérenne (CDI ou titularisation). Pour rappel, la *Fonction Publique Hospitalière* est le plus grand pourvoyeur de postes des PSN (57 %, cf. JEHEL *et al.*, 2018a).

Au total, le parcours pour accéder à un emploi stable apparaît plus long pour les PSN comparativement aux autres professionnels de même niveau d'étude, et jalonné par des emplois à courte durée et à temps partiel. Ces observations étaient rapportées déjà en 2013 pour l'ensemble des spécialités de psychologie (SCHNEIDER *et al.*, 2013), avec à 30 mois de distance du diplôme un faible taux d'emplois stables et un très fort taux de temps partiels par rapport aux autres professions de même niveau d'études.

Discussion

Notre enquête apporte une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle des PSN en France. Ainsi, malgré un marché de l'emploi saturé, les psychologues spécialisés en neuropsychologie font preuve d'une insertion professionnelle rapide : ils obtiennent ainsi leur premier emploi plus rapidement que les jeunes diplômés des autres filières d'études. Mais derrière cette apparente facilité d'accès à l'emploi se cache une précarité à laquelle fait face l'ensemble des psychologues : des emplois majoritairement non pérennes, souvent à temps partiel, avec parfois d'autres intitulés de poste et pouvant nécessiter de déménager loin de son point d'ancrage.

Ainsi, un véritable emploi stable de PSN ne s'acquiert qu'aux alentours de 18-24 mois après la fin des études.

Notre enquête montre que cet accès à un emploi stable et à temps plein est plus difficile que pour les cadres issus d'autres formations. Il nécessite le passage par la précarité de manière presque systématique.

L'état actuel du marché du travail des psychologues est directement lié à cette problématique : filières universitaires saturées, nombre important de nouveaux diplômés chaque année, conditions de travail précaires (PONCHEL, 2016 ; JEHEL *et al.*, 2018b).

Dans une spécialité encore jeune, avec une médiane d'âge de tout juste 31 ans, il semble quelque peu illusoire de compter sur les départs à la retraite pour absorber toujours plus de nouveaux praticiens. Or, la création de nouvelles formations universitaires dans notre spécialité et l'accroissement continu du nombre de diplômés chaque année ne va pas dans le sens d'une amélioration du marché du travail et laisse craindre une aggravation de cette problématique dans l'avenir.

La sensibilisation des étudiants aux perspectives post-universitaires nous apparaît nécessaire. Surtout, une réflexion nationale intégrant les responsables universitaires, les praticiens et les instances gouvernementales devra être menée afin de faire évoluer au mieux ces conditions d'insertion professionnelle dans notre spécialité (OFPN, 2018).

Références

- APEC (ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES) (2014). Les jeunes diplômés de 2013 : situation professionnelle en 2014. Repéré à : https://cadres.apec.fr/files/live/mounts/media/medias_delia/documents_a_telecharger/etudes_apec/les%20jeunes%20dipl%C3%B4m%C3%A9s%20de%202013%20-%20situation%20professionnelle%20en%202014.pdf
- BECK, S. & VIDALENC, J. (2016). Une photographie du marché du travail en 2015. *Insee Première* n° 1569. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121578>
- CARON, F. & SAMACHER, R. (2006). Cursus des psychologues : analyse du point de vue des praticiens. *Le Carnet/Psy*, 136, 30-36.
- CÉREQ ENQUÊTES n°1 (2017). Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2013, résultats de l'enquête 2016. Repéré à : http://www.cereq.fr/content/download/19902/173199/file/C%C3%A9req%20enqu%C3%Aates%20n%C2%B01_Quand%20l'%C3%A9cole%20est%20finie....pdf
- JEHEL, L., RADIGUER, F., MEUNIER, T., MORVAN, L., ARANGOIS, C., LOYNARD, S., LECLEF, P. & PONCHEL, A. (2018a). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie. *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77.

- JEHEL, L., RADIGUER, F., MEUNIER, T., MORVAN, L., ARANGOÏS, C., LOYNARD, S., LECLEF, P. & PONCHEL, A. (2018b). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : autonomie, moyens et relations professionnelles. Supplément à l'article paru dans *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77 de mars 2018. Repéré à :
<http://ofpn.fr/wp-content/uploads/2018/04/Les-conditions-de-travail-des-PSN.Supple%CC%81ment-OFPN.pdf>
- JEHEL, L., ARANGOÏS, C., RADIGUER, F., MEUNIER, T., MORVAN, L., LOYNARD, S. & PONCHEL, A. (2018c). L'insertion professionnelle et la recherche d'emploi des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Communication affichée lors du 3ème Congrès National de Neuropsychologie Clinique, Amiens.
- MARTINELLI, D. & PROST, C. (2010). Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière. *Insee Première* n°1313. Repéré à :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/1281196/ip1313.pdf>
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (2018). Insertion professionnelle des diplômés de Master de 2015. Repéré à :
https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/
- OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (2014). Les femmes plus souvent à temps partiel. Repéré à :
https://www.inegalites.fr/Premier-emploi-les-femmes-plus-souvent-en-temps-partiel?id_theme=22
- OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (2017). Extrait du Rapport sur les inégalités en France. Repéré à :
https://www.inegalites.fr/IMG/pdf/rapport_sur_les_inegalites_2017_-_synthese_web_-_credit_observatoire_des_inegalites_20170613.pdf
- OFPN (2018). La grande braderie de la neuropsychologie. Repéré à :
<http://ofpn.fr/wp-content/uploads/2018/05/Communique%CC%81-Formation-Npy-14052018.pdf>
- PAK, M. (2013). Le temps partiel en 2011 : des profils et des conditions d'emploi très contrastés selon que le temps partiel est « choisi » ou « subi ». *Dares Analyses* n°005. Repéré à :
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-005.pdf>
- PONCHEL, A. (2016). Psychologues spécialisés en neuropsychologie : état des lieux, défis et perspectives. Communication orale lors du deuxième Congrès National de Neuropsychologie Clinique, Nîmes.
- R CORE TEAM (2018). R: A language and environment for statistical computing. *R Foundation for Statistical Computing*, Vienna, Austria.
- REGIONJOB (2012). L'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Repéré à :
<https://groupe.regionsjob.com/wp-content/uploads/2012/04/ebook20jeunes20diplomes.pdf>
- SCHNEIDER, B. (2006). LMD, diplômés et diplômés de psychologie en France : la dérive ? *Le journal des psychologues*, 234, 14-15.
- SCHNEIDER, B. (2010). L'université et la formation en question. *Le Journal des Psychologues*, 282, 9-11.
- SCHNEIDER, B. (2015). Des effectifs et des diplômés à l'université, et de nouvelles psychologies : une actualisation des données. *Le Journal des Psychologues*, 326, 13-15.
- SCHNEIDER, B. (2018). Les masters en psychologie dans un contexte renouvelé : continuité ou changement ? *Le Journal des psychologues*, 357, 7-11.
- SCHNEIDER, B., FRITZ, L. & MAIRE, H. (2013). L'insertion professionnelle des psychologues. Analyse croisée entre une synthèse d'enquêtes et une observation des offres d'emploi proposées sur le site de la FFPP. *Bulletin de Psychologie*, 523, 87-100.



Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France : actualisation des données 2018 et évolution

Par **Benoît SCHNEIDER**¹, Coprésident de la FFPP, Président de la Commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue

Dans les numéros 65 et 66 de *Fédérer* de septembre et novembre 2012, nous avons présenté : (1) le cadre réglementaire et le dispositif qui permet aux titulaires de diplômes étrangers en psychologie de solliciter l'usage du titre en France (SCHNEIDER, 2012a) ; (2) la composition de la commission et fourni quelques données statistiques commentées sur les dossiers traités par la commission (SCHNEIDER, 2012b). Nous renvoyons le lecteur à ces deux numéros de *Fédérer*. Cet article vise à présenter la composition actuelle de la commission, fournir les données statistiques des avis délivrés par la commission en 2018, et proposer quelques données comparatives pour mieux saisir les évolutions actuelles.

1. La commission chargée d'émettre un avis sur les demandes

La procédure d'équivalence des diplômes étrangers en psychologie avec les diplômes nationaux requis pour l'usage professionnel du titre de psychologue relève d'une commission nationale d'experts, instituée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

L'« Arrêté du 26 décembre 1990 (fixe) la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue ».

Cette commission est habilitée à donner un avis au ministre chargé des enseignements supérieurs, seul compétent pour prendre la décision finale.

La commission comprend de neuf à dix-huit membres, dont :

- deux tiers d'enseignants-chercheurs choisis pour leur compétence dans l'un des domaines de la psychologie, leur expérience du fonctionnement des diplômes nationaux et leur connaissance des systèmes de formation étrangers ;
- un tiers de psychologues, proposés par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans renouvelable une fois par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La commission mentionnée à l'article précédent est présidée par un enseignant-chercheur de rang magistral, choisi par l'ensemble de ses membres.

Composition actuelle par arrêté du 19 mai 2011

En qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme BRECHON Geneviève, MCF (Université de Tours) ;
Mme BURAKOVA-LORNIER, MCF (Université Aix-Marseille) ;
M. GILLES Pierre-Yves, PR (Université Aix-Marseille 1) ;
M. GUERRIEN Alain, PR (Université Lille 3) ;
Mme LAGABRIELLE Christine, MCF (Université Bordeaux 2) ;
M. LAURENT Eric, MCF (Université de Franche-Comté) ;
M. PALLUEL-GERMAIN Richard, MCF (Université de Grenoble-Alpes) ;
Mme PEREIRA Maria, MCF (Université Paris 5) ;
Mme SCHIARATURA Loris-Tamara, PR (Université Lille 3) ;
M. SCHNEIDER Benoît, PR (Université Lorraine), Président de la commission ;
Mme VAYRE Emilie, PR (Université de Lyon 2) ;
M. VILETTE Bruno, PR (Université Lille 3).

¹ Avec mes remerciements à Aziza OUARDANI (DGESIP-MESR) pour les données statistiques.

En qualité de représentants des organisations professionnelles :

M. GARRY Jacques, *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie* ;

M. LECOINTRE Jean-Marie, *Syndicat National des Psychologues* ;

Mme MANUEL Christine, *Syndicat National des Psychologues* ;

Mme MOUKHLES Souad, *Confédération Générale des Cadres* ;

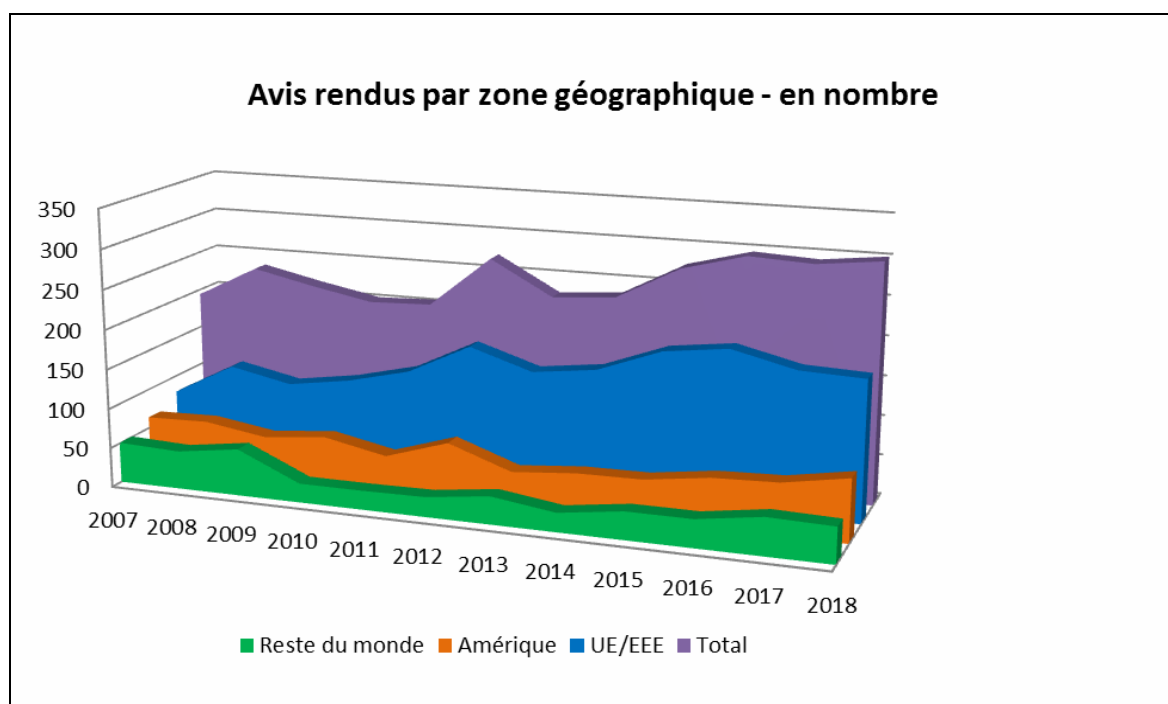
Mme SAGET Martine, *Confédération Générale du Travail* ;

Mme TRUONG-MINH Emmanuelle, *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie*.

2. Les demandes et leur traitement : un bilan synthétique

Nombre d'avis rendus

La tendance à la hausse se confirme : 83 avis en 2000 ; 176 en 2005 ; 202 en 2010 ; 275 en 2015, 301 en 2018 ; 271 par an en moyenne sur la période 2012-2018 contre 244 sur la période 2010-2016. La barre des 300 par an a été franchie en 2018. Le pic de 2012 correspond à un report de dossiers non examinés en 2011 (**figure 1 : avis rendus par zone géographique en nombre**).



Origine géographique des demandes

On observe une tendance à la hausse des parcours mixtes (dans plusieurs pays étrangers). Nous avons fait le choix de retenir l'origine du diplôme le plus élevé.

Les dossiers européens (**Figure 2 : avis rendus par zone géographique en 2018**) qui étaient à l'origine de la hausse ne le sont plus depuis 2 ans. Alors qu'ils représentaient 72% des décisions rendues en 2016, ils ne concernent plus que 62% en 2018. Les trois zones (Belgique, autres pays de l'UE / EEE et Europe hors UE) sont concernées par la baisse relative. Dans ces données sont regroupés les pays de l'Union Européenne (UE) et ceux de l'Union économique eurasiatique (UEE).

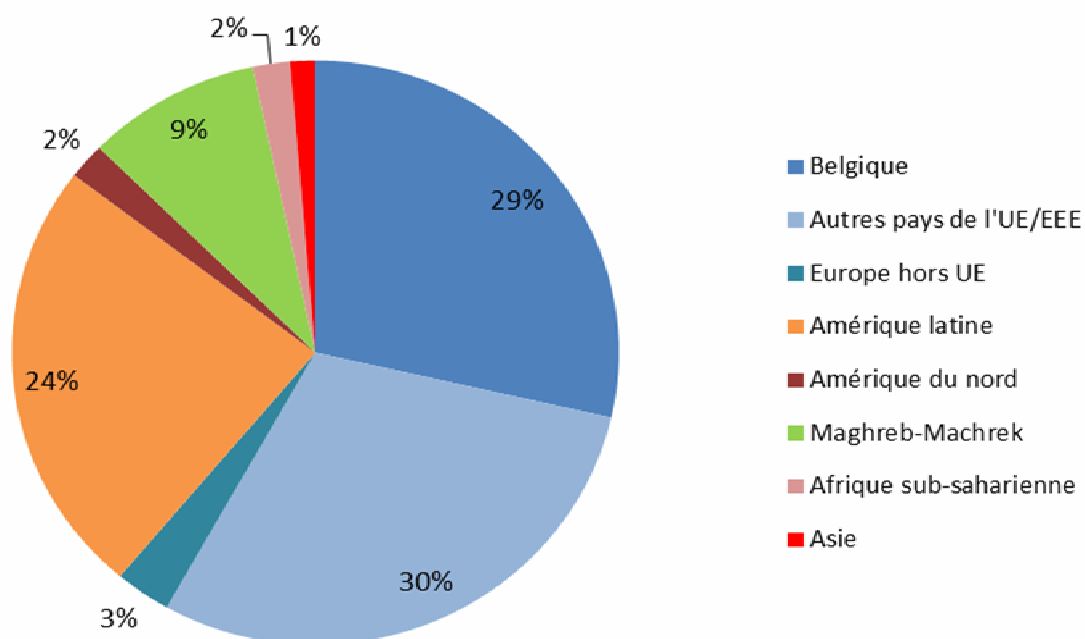
La Belgique est à l'origine de 80 et 90 demandes par an sur les trois dernières années :

- entre 32 et 36 demandeurs ont un parcours complet en Belgique (soit 40%) ;
- entre 45 et 50 demandeurs ont une licence française et un master belge (soit 57%) ;
- 1 à 3 demandeurs ont une licence délivrée dans un pays étranger et un master belge (soit 3%).

Les dossiers en provenance d'Amérique Latine (18% à 24%) et du Maghreb-Machrek (6% à 9%) sont en progression depuis 5 ans. Les dossiers en provenance d'Asie restent très marginaux.

Les diplômes d'Amérique latine forment les deux tiers des demandes hors Europe. Les diplômes brésiliens, argentins, colombiens et mexicains sont les plus nombreux.

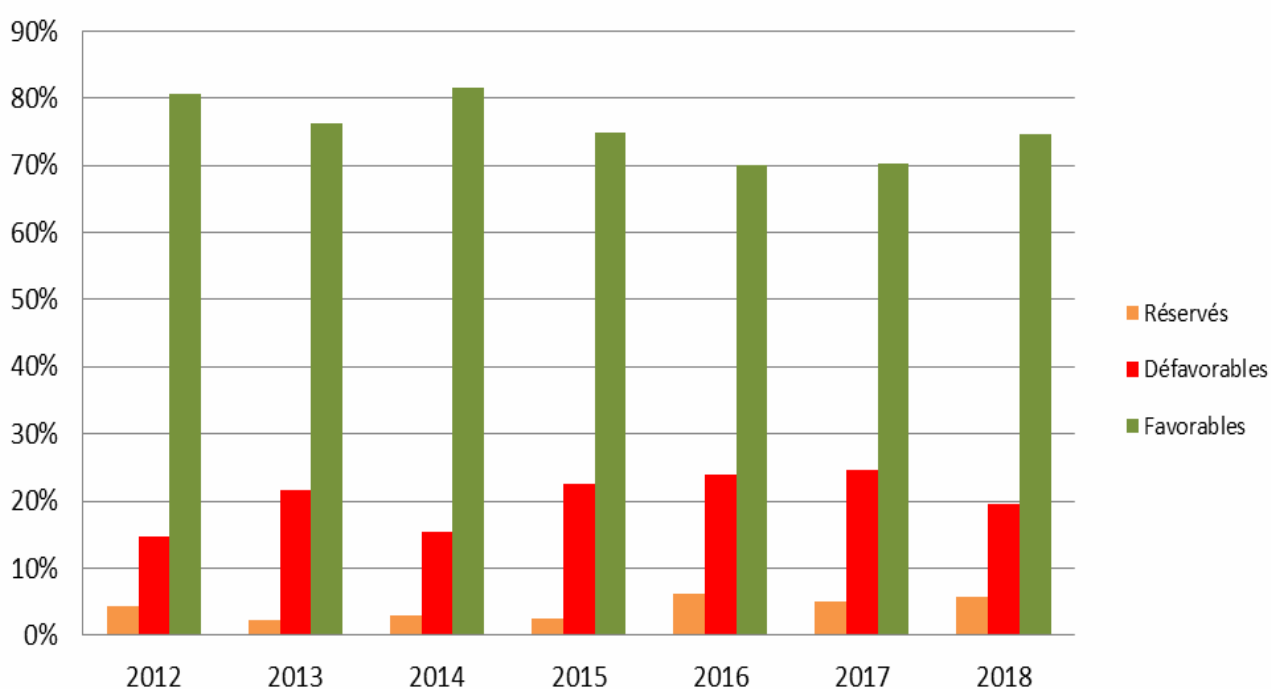
Avis rendus par zone géographique en 2018 - en %



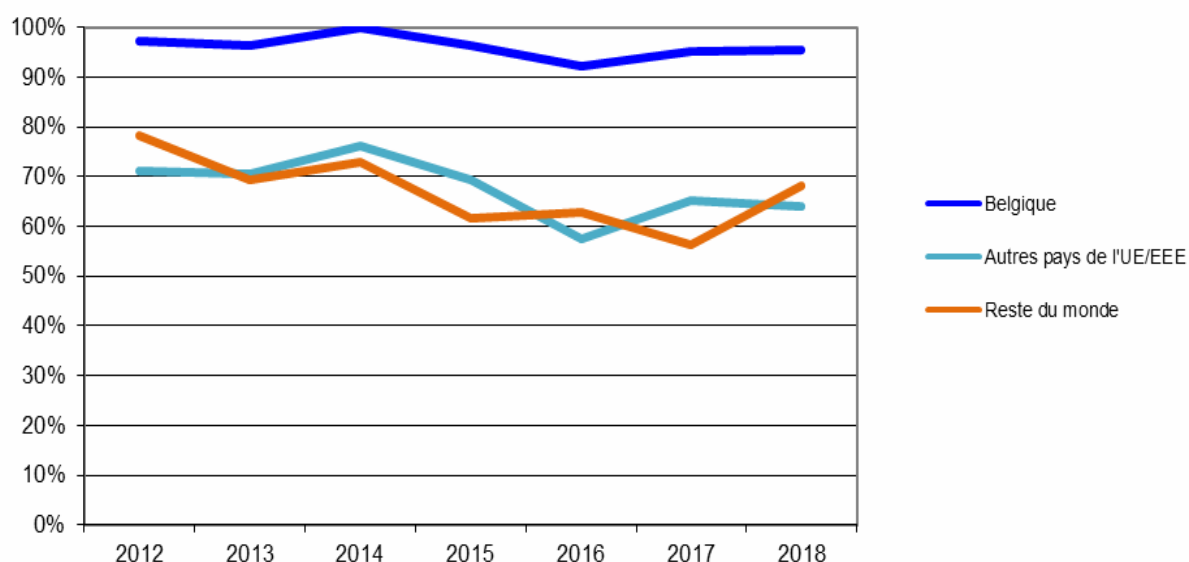
Nature des avis rendus

Les avis favorables représentent de 70% à 75% du total (**figure 3 : évolution en % 2012-2018 des avis rendus**) (toujours > 90% pour les dossiers belges ; **figure 4 : part des avis favorables dans le total des avis rendus, par zone géographique en %**). La nature des avis rendus atteste d'une situation spécifique des dossiers belges (les parcours sont très proches des diplômés français). La comparaison « UE / UEE vs reste du monde » ne rend pas compte de différences spécifiques et varient selon les années.

Répartition- en %



Part des avis favorables dans le total des avis rendus,
par zone géographique - en %



Rappelons qu'en cas d'avis défavorable, le traitement des demandes n'est pas le même selon que le demandeur dispose ou non du droit d'exercice lorsqu'il relève d'un pays de l'UE ou non (SCHNEIDER, 2012a, 1^{ère} partie).

Ce sont donc à l'heure actuelle plus de 200 psychologues aux diplômes d'origine étrangère qui obtiennent le titre par la voie de la commission. Rappelons nos estimations concernant le nombre de titres délivrés par la par la voie diplômante licence / master en France : n = 4600 (SCHNEIDER & VIVICORSI, 2018).

Nous reviendrons dans un prochain numéro de *Fédérer* sur la question de la mobilité des psychologues en Europe.

Références

SCHNEIDER, B. (2012a). Être titulaire de diplômes étrangers et demander à faire usage du titre de psychologue en France. *Fédérer*, 65, 13-16.

SCHNEIDER, B. (2012b). L'Europe ou la mobilité professionnelle des psychologues. *Fédérer*, 66, 10-12.

SCHNEIDER, B. & VIVICORSI, B. (2018). *Panorama national des masters en psychologie* (10^{ème} édition). AEPU-FFPP.

<https://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/9-panorama-des-masters-de-psychologie/448-panorama-des-masters-2-de-psychologie-2018>

Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents.

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux Bulletin de Psychologie exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le Bulletin de Psychologie et la FFPP.

En effet, **Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €)**, pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous au siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.



Enjeux de la digitalisation du travail pour la psychologie et les psychologues

Par **Émilie VAYRE**, MCF-HDR en Psychologie du travail et des organisations, LAPPS-TE2O, Université Paris-Nanterre

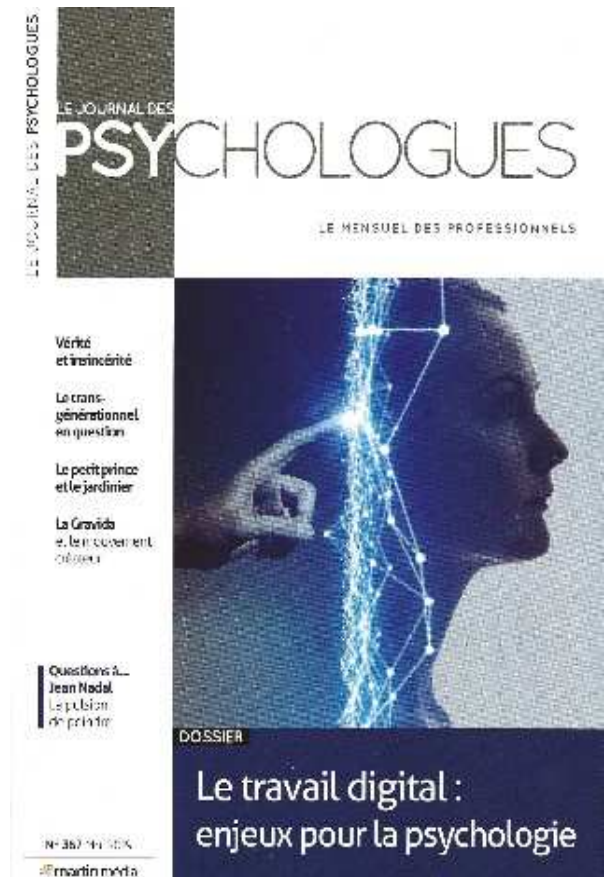
Cyberpsychologie et nouvelles technologies

La FFPP a initié une démarche de réflexion et d'action sur la pratique des psychologues, l'émergence des technologies et le champ de la cyberpsychologie. Elle contribue aux travaux de l'EFPA dans ce domaine en particulier autour des questions de E-santé.

Dans le cadre de cette réflexion générale, un travail de collaboration avec *Le Journal des psychologues* a été mis en œuvre. Il vient de donner lieu à un premier dossier coordonné par Émilie VAYRE : « Le travail digital : enjeux pour la psychologie », n°367, en mai 2019.

Émilie VAYRE nous propose ci-après une introduction aux questions soulevées.

Un colloque thématique FFPP sur ces questions (panorama général & problématique des prises en charges à distance) est en préparation pour le printemps 2020 (voir plus loin).



PROFESSION

L'introduction et le développement des technologies digitales ont significativement contribué aux évolutions des métiers, des pratiques, des compétences, du rapport au travail et des parcours de professionnalisation. Les usages de ces technologies dans le cadre professionnel ont particulièrement concouru à la transformation des espaces et des temporalités du travail ainsi qu'à la structuration de formes de plus en plus répandues de travail médiatisé et distant (télétravail formel ou informel, travail nomade, travail au domicile ou en espace de co-working, etc.).

L'intégration et le déploiement des technologies numériques en contexte professionnel revêtent des enjeux importants, tant pour les chercheurs et praticiens en psychologie du travail et des organisations que pour les consultants intervenants dans l'accompagnement des transformations organisationnelles, dans le domaine de la prévention des risques et de la promotion de la santé au travail.

Au niveau national et international les chercheurs du domaine réalisent des travaux qui visent à comprendre la manière dont les organisations de travail, les collectifs de travail et les travailleurs signifient, s'approprient et mobilisent (ou non) ces technologies (e.g., BOBILLIER-CHAUMON, 2016 ; MATUSIK & MICKEL, 2011). Un champ de recherche relativement récent a également pour objectif d'appréhender les incidences des usages des technologies digitales sur le travail et les conditions de réalisation des activités professionnelles, notamment du point de vue des rapports entre la vie de travail et la vie « hors travail » (e.g., CHESLEY, 2014 ; TROUP & ROSE, 2012 ; VAYRE, 2019a, 2019b). Des approches complémentaires ciblent plus spécifiquement l'évaluation des effets du déploiement des technologies digitales en termes de risques psychosociaux, de risques professionnels et de santé des travailleurs (e.g., DERKS & BAKKER, 2014 ; VAYRE, 2019a, 2019b ; WAJCMAN & ROSE, 2016). Certaines enquêtes (e.g., ANACT, 2015) envisagent également les évolutions technologiques et organisationnelles récentes sous cet angle.

Du point de vue des pratiques de terrain, les psychologues consultants développent de nouvelles modalités d'accompagnement des changements technologiques, qui touchent de manière plus ou moins brutale et profonde les organisations de travail. Les professionnels du domaine soulignent l'importance du déploiement de démarches d'intervention impliquant la co-conception de nouveaux dispositifs ou nouvelles modalités de travail et leur expérimentation (voir à ce propos le dossier « Le travail digital : enjeux pour la psychologie » paru dans le n°367 du *Journal des psychologues* en mai 2019). Selon cette approche, il s'agit de développer des outils, des normes, des règles et des pratiques en tenant compte de l'activité réelle de travail, des contraintes et des ressources (organisationnelles, collectives et individuelles) propres au contexte de travail, à la situation de travail, au métier exercé, etc.

Malgré l'avancée des travaux scientifiques en la matière et l'expertise que peuvent apporter les psychologues du travail ou consultants dans ce domaine, peu d'organisations mobilisent ces connaissances et compétences pour répondre à leurs besoins. En effet, les grands groupes et les entreprises qui font appel aux psychologues du travail et des organisations ou aux ergonomes dans le cadre de l'accompagnement de leur transformation digitale demeurent encore rares en France. Pour exemple, les évolutions des espaces de travail au sein des organisations (*i.e.*, passage en flex-office) relèvent, la plupart du temps, du domaine de la gestion immobilière ou architectural, sans que soient envisagées les évolutions des métiers, des pratiques et des modalités de travail qu'elles pourraient impliquer. Les incidences de ces transformations sur les conditions de travail, les résultats du travail, la santé ou la qualité de vie des travailleurs, ne sont de ce fait quasiment jamais discutées et anticipées. Autre exemple, les programmes de prévention relatifs à la cyberdépendance, auxquels seraient à même de contribuer les chercheurs et praticiens en psychologie, sont très minoritaires voire inexistants dans le monde du travail. Les politiques organisationnelles et managériales actuelles prônent la performance et l'efficacité à tout prix et attendent de leurs salariés qu'ils soient engagés, disponibles et accessibles en permanence. Elles considèrent l'utilisation des technologies et des outils numériques comme opportune pour répondre à ces attentes. Dans ce contexte on comprend aisément que la cyberdépendance puisse être socialement acceptée comparativement à d'autres addictions qui se manifestent en milieux professionnels. Au regard des exigences et normes véhiculées on peut s'attendre à ce qu'un usage intensif, ininterrompu, excessif voire compulsif puissent même renvoyer à une image positive du salarié (comme c'est le cas pour l'addiction au travail).

La poursuite et le renforcement des travaux scientifiques, des interventions en organisation comme des actions de sensibilisation à l'adresse d'acteurs décisionnaires (acteurs des politiques publiques, dirigeants d'entreprise, responsables des ressources humaines, managers, etc.) sont à même de soutenir l'engagement d'un dialogue interne et de nourrir les réflexions et démarches qui pourraient être – ou qui sont déjà – déployées au sein des organisations de travail. Ils peuvent favoriser l'établissement de politiques internes, de règles d'usages et de dispositifs qui soient co-élaborés, négociés, expérimentés et protègent les salariés des conséquences potentiellement délétères du déploiement des technologies digitales et des évolutions des espaces-temps de travail. Les chercheurs et praticiens en psychologie ont donc un rôle important à jouer dans les transformations du travail en cours, afin qu'elles soient développées dans le respect de l'épanouissement professionnel, de la santé et de la qualité de vie des travailleurs.

Références

- ANACT (2015, octobre). *Guide méthodologique sur le télétravail - Premiers repères* (Réseau ANACT / ARACT).
- BOBILLIER-CHAUMON, M.E. (2016). Acceptation située des TIC dans et par l'activité : premiers étayages pour une clinique de l'usage. *Psychologie du Travail et des Organisations*, 22 (1), 4-21.
- CHESLEY, N. (2014). Information and communication technology use, work intensification and employee strain and distress. *Work, Employment and Society*, 28 (4), 589–610.
- DERKS, D. & BAKKER, A. B. (2014). Smartphone use, work-home interference, and burnout: A diary study on the role of recovery. *Applied Psychology*, 63 (3), 411-440.
- MATUSIK, S.F. & MICKEL, A.E. (2011). Embracing or embattled by converged mobile devices? Users' experiences with a contemporary connectivity technology. *Human Relations*, 64 (8), 1001-1030.
- TROUP, C. & ROSE, J. (2012). Working from home: do formal or informal telework arrangements provide better work-family outcomes? *Community, Work & Family*, 15 (4), 471-486.

- VAYRE, E. (2019a). *20 grandes notions de Psychologie du travail et des organisations*. Paris : Dunod (Chapitres « Les usages professionnels des technologies numériques et le travail en débordement » et « Addictions liées au travail »).
- VAYRE, E. (2019b). Les incidences du télétravail sur le travailleur dans les domaines professionnel, familial et social. *Le Travail Humain*, 82 (1), 1-39.
- WAJCMAN, J. & ROSE, E. (2011). Constant connectivity: Rethinking interruptions at work. *Organization Studies*, 32 (7), 941-961.

Colloque : Cyberpsychologie : enjeux pour les savoirs et les pratiques (Paris) (dates pressenties : 27 et 28 mars 2019)

Les enjeux liés à la cyberpsychologie sont nombreux et importants. En tant que champ de recherche, elle n'a pas encore acquis en France l'extension et la visibilité qu'elle connaît dans les pays anglo-saxons, en particulier aux Etats-Unis et au Canada. Les travaux scientifiques concernent tous les sous-domaines de la psychologie et font souvent appel à une approche inter-disciplinaire. Pour autant, ils rendent compte d'une évolution extrêmement rapide des pratiques des psychologues et les organisations de psychologues marquent un retard certain pour s'en saisir.

Pratiquement tous les champs d'intervention des psychologues impliquent une attention spécifique à ces questions. Les exemples abondent : le champ de l'éducation ou des relations familiales ; l'accompagnement du vieillissement et du handicap ; la psychologie sociale, du travail, des organisations et de l'ergonomie, notamment à travers des démarches de prévention des risques psycho-sociaux (dispositifs de soutien psychologique, évaluation ou formations en ligne, etc.) ou des phénomènes en lien avec l'organisation du travail (risques liés à l'hyperconnexion, télétravail...) ; face à l'évolution des rapports sociaux, l'analyse et la prise en charge de sujets confrontés à des situations de dépendance ou de cyber-harcèlement ; les approches neuropsychologiques qui recourent aux TIC notamment dans le cadre de remédiations cognitives...

Voilà le début d'un argumentaire qui sera diffusé en début d'automne.

Nous organiserons un colloque qui se tiendra à Paris le vendredi après-midi et le samedi toute la journée et dont les objectifs essentiels seront les suivants :

- faire découvrir la diversité du domaine ;
- favoriser la rencontre entre chercheurs et praticiens, y compris d'ailleurs entre chercheurs qui méconnaissent les travaux conduits dans des champs connexes au leur du fait de la nouveauté des recherches en cours ;
- sensibiliser les psychologues, les usagers, les institutions aux questions soulevées par la cyberpsychologie de façon élargie ;
- approfondir une thématique plus spécifique : les prises en charge à distance ;
- inviter à la réflexion déontologique et éthique qui doit accompagner et soutenir l'introduction de la cyberpsychologie.

Le vendredi proposera une invitation à un panorama des réflexions et travaux en cours dans le champ de la cyberpsychologie. Le samedi sera consacré de façon spécifique aux prises en charge psychologiques à distance.

L'appel à communication se fera uniquement sous la forme de posters de façon à favoriser la prise de connaissance des recherches qui se développent dans de nombreux champs de la psychologie, qui se méconnaissent parfois, voire souvent, et qui pourtant peuvent se nourrir de leurs interactions ; il sera ouvert aussi à la présentation d'initiatives mises en place par / avec des psychologues (un dispositif particulier, un projet d'établissement...).

Nous vous adressons donc ce message pour vous informer d'une annonce plus structurée dans quelques semaines.

Par Patrick COHEN

Préambule. Lors du *Conseil d'Administration Fédéral* du 22 juin 2019, Patrick COHEN a souhaité faire part d'un « communiqué ». Il a fait lecture du texte joint, qui a donné lieu à réponse de la part du bureau fédéral. P. COHEN a ensuite adressé ce texte pour figurer en tribune libre dans *Fédérer*. Le comité de rédaction a accédé à sa demande. Il était important pour nous de faire mention en synthèse des réponses qui lui ont été apportées (synthèse qui figure en bas du texte).

Lors du bilan des 10 ans d'existence de la FFPP nous avons pris acte de son échec à rassembler la profession et ses organisations.

Mais parce qu'en même temps nous nous sommes hissés dans le peloton de tête des organisations françaises, nous n'avons, semble-t-il, pas suffisamment tiré les enseignements de cette évolution : devons-nous ou pas abandonner le projet fédératif ?

De fait nous sommes devenus une organisation comme les autres, avec certes des spécificités et des succès, mais à l'instar des autres organisations nous rencontrons les mêmes difficultés :

- insuffisance de moyens, notamment militants ;
- difficulté à gérer l'ensemble des questions qui s'imposent à la profession ;
- surcharge permanente des dirigeants qui doivent faire face un flux important et croissant de demandes ;
- difficultés internes de communication et tendance à la centralisation ;
- dossiers non traités ou laissés en jachère ;
- logique de compétition/concurrence avec les autres organisations ;
- et, c'est le point qui m'interpelle le plus, non maîtrise de son évolution. Ainsi il n'était pas prévu dans les orientations et objectifs premiers de la FFPP que celle-ci devienne principalement (d'un point de vue administratif et financier) un organisme de formation.

Ainsi subrepticement, sans y prendre garde, la FFPP est devenue une organisation comme les autres « oubliant » de facto sa vocation première de rassemblement !

Qu'aurions-nous fait si le projet fédératif avait été avalisé ?

D'emblée la posture eut été différente !

Au lieu de nous mettre en compétition avec les autres, nous nous serions efforcés de les soutenir et de les coordonner.

La FFPP en tant que telle aurait eu un rôle de gestion et de représentation sur les dossiers transversaux (déontologie, représentation européenne et nationale, dossiers d'intérêt général pour la profession et la discipline...).

Elle délèguerait, et reconnaîtrait aux autres organisations les dossiers qui leur seraient spécifiques et qu'ils seraient mieux à même de traiter : par exemple les questions relatives aux conditions de travail pour les syndicats, la formation pour l'AEPU, ou les manifestations scientifiques pour les sociétés savantes...

Il est aujourd'hui encore possible de revenir à ses fondamentaux si nous acceptons de changer notre mode de gouvernance, abandonnant la compétition au profit de l'engagement à rassembler

Le premier bénéfice immédiat et l'ajustement de notre périmètre d'activité aux moyens dont nous disposons. Il suffit lorsque nous sommes sollicités de transmettre, déléguer ou mandater à qui de droit lorsque cela ne relève pas de notre champ de compétence. La charge de travail serait ainsi considérablement réduite. Il nous reviendrait seulement la responsabilité de donner un avis sur ce que d'autres produisent ou au mieux de favoriser la coordination du dossier.

Le second bénéfice que nous obtiendrons à moyen terme est qu'en renforçant les autres organisations et en nous efforçant de ne pas entrer en compétition avec elles, nous nous mettrions dans une méta position, au service des autres, de la profession et de la discipline, assumant de facto le projet de rassemblement.

Bien sûr la stratégie d'alliance et de partenariat que nous avons fixée à l'issue du bilan des 10 ans est toujours valide mais elle n'offre pas l'intérêt de réduire la surcharge permanente et ne met pas suffisamment en lumière notre volonté, notre capacité à rassembler.

Puissent ces quelques lignes vous inviter à réfléchir à ce que nous sommes et ce que nous devrions être.

Réponse

Une des valeurs fondamentales de la FFPP est la diversité au service de la psychologie. En ce sens, nous avons pris le parti de laisser la parole libre, à l'interne et à l'externe sur les débats qui la traversent. Patrick COHEN exprime ses points de vue en toute liberté, en tant qu'adhérent.

Pour autant on peut ne pas adhérer au point de vue de P. COHEN. Par définition, un communiqué est bref, il n'autorise pas l'argumentaire détaillé, et ce texte procède par affirmations non soutenues.

Reprenons en quelques-unes, suivies d'un bref commentaire.

Par rapport à son projet initial

La FFPP partage avec d'autres organisations les difficultés de nombreuses associations, en particulier militantes : oui sans doute, mais à comparer avec d'autres organisations de psychologues, elle dispose de la plus large palette de militants actifs et engagés au plan national et international.

Des dossiers non traités ou laissés en jachère : les dossiers potentiels sont légions, donc forcément tous ne sont pas pris en compte. Une question plus pertinente est de se demander combien de dossiers sont traités de façon active et constructive. Non seulement ils sont nombreux (les non adhérents et les adhérents peuvent lire *Fédérer* ; les adhérents peuvent lire la *Lettre du Bureau Fédéral*). Non seulement des dossiers nouveaux sont ouverts et traités à notre initiative, mais le nombre d'instances officielles (cf. ministères ou organismes publics) qui sollicitent la FFPP n'ont jamais été aussi nombreux.

La nécessité de recourir au financement par la voie de la formation : c'est une vraie question. C'est la solution trouvée pour assurer nos missions. Rappelons qu'en assurant ses formations, la FFPP répond également à sa vocation telle que définie dans ses statuts (site de la FFPP, article 2, alinéa 5 et 6). Rappelons aussi, par exemple, que la FFPP assure seule le financement de la CNCDP au service de la communauté. Ce luxe a un coût.

Des difficultés de communication et une tendance centralisatrice : le débat est ouvert. Mais au-delà des appréciations subjectives, nous préférons en rester aux faits qui sont têtus : nombre de militants actifs avec des responsabilités diversifiées, groupes de travail disposant de collaborations actives internes et externes, supports de communications à dispositions des d'adhérents et de leurs (sous)-groupes d'appartenance. La FFPP produit beaucoup, est très active, sans disposer des moyens pour rémunérer à leur juste valeur l'énergie et le temps de travail investi. Faut-il réfléchir au militantisme au 21^{ème} siècle ?

Une logique de concurrence avec d'autres organisations : là encore regardons le sens de l'histoire. La FFPP était dans une conjoncture conflictuelle dans ses premières années. Pouvait-elle à cette époque prétendre au rassemblement fédératif malgré ses intentions annoncées ? La situation actuelle est-elle à la concurrence ou à la collaboration ? Co-organisation d'événements, collaboration avec nos partenaires associatifs et syndicaux sur les dossiers conduits dans les ministères avec nos partenaires ; création du Cérédepsy pour faire évoluer la déontologie, partenariats proposés à des associations externes et partenaires pour siéger dans les instances internationales de l'EFPA... Logique de concurrence ou de synergie ?

Le lecteur est invité à se reporter au commentaire (B. SCHNEIDER) de l'ouvrage de R. LÉCUYER en page 35 qui rejoint le présent débat.

Le Bureau Fédéral



Sujet du Bac de philo 2019 : faire disparaître l'Inconscient du collectif est-il un passage à l'acte castrateur pour nos têtes blondes (avec des boutons) ?

Par **Virginie TSCHMODANOV**

J'ai eu 9 au bac de philo. Je suis allée voir le prof, avec mon brouillon de copie où figurait le plan et, sur le coup, j'étais plutôt fière de moi. Il m'a rendu mon truc avec une grimace. « *Prendre conscience de soi est-ce devenir étranger à soi* » (sujet de dissertation du Bac scientifique de 2003).

J'étais diablement enjouée à la lecture de ce sujet. J'allais enfin pouvoir retranscrire ce que j'avais compris. La découverte de l'Inconscient a été pour moi une révélation : nous ne sommes pas réductibles à nos comportements. Nous sommes traversés par mille et un trucs qui vont au-delà du neurone, de l'observable, du quantifiable et du vérifiable.

Si je devais retrouver ce satané brouillon, je vous aurais fait preuve de mon esprit tordu ; un raisonnement par l'absurde de quatre pages démontrant par $a+b$ que de vouloir être totalement conscient de soi c'est tendre vers l'étrangeté, la dissociation et la psychose. Plouf.

Aujourd'hui, en 2019, on ne donnera plus l'occasion aux personnes d'aller au-delà d'une philosophie académique qui va se restreindre à la dimension morale et comportementale de l'être. On va vraisemblablement produire un refoulement actif de la pensée psychanalytique, fondatrice des psychologies - plurielles quoi qu'on en pense, et de la reléguer au rang de relique, d'idéologie obsolète ou de tabou ? Et on sait ce qui se passe avec les tabous : ils existent malgré nous, de manière insidieuse, vicieuse et polymorphe et vont finir par être érigés au rang de Totem ! Scotomiser par le menu le lieu où la pensée émerge, les processus qui œuvrent à la venue d'un Sujet ? Mais ma bonne dame vous ne vous rendez pas compte !

Perdre conscience de l'Inconscient est-ce devenir étranger à notre société ?

Il m'avait semblé comprendre que l'enseignement –tardif, de la philosophie avait pour but d'élever un peu les esprits, de les aiguïser et de les amener peut-être là où ils n'auront plus jamais l'occasion d'aller : vers le haut. Et puis peut-être bien que, par un effet boule de neige, ils finiront par apporter plein de choses, à notre société !

Voilà ce que j'aurais dû répondre, du haut de mon esprit adolescent tordu : « Mieux on connaît un homme, plus on risque de s'en séparer. La connaissance détache un être de l'autre et annule les grains de mystère présents dans chaque existence, aussi plate soit-elle. Les hommes résistent si peu à la connaissance que leur présence devient fatigante et pénible. Toute connaissance suscite la lassitude, le dégoût d'être, le détachement, car toute connaissance est une perte, une perte d'être, d'existence » (Cioran, *Le livre des leurres*, 1936). L'Inconscient c'est, quelque part, ce qui échappe à la connaissance scientifique, même si, bien évidemment, depuis Freud, on est en mesure de sonder des mécanismes jusqu'alors inespérés. L'étude de l'inconscient, c'était également pour moi, petite étudiante en section scientifique, entrer dans un nouveau monde infini de la méconnaissance de l'homme et de l'éternelle rencontre.

Espérons que de faire disparaître l'Inconscient du collectif va peut-être susciter un regain de désir, ce genre de désir vers l'Inconnu et au-delà... qui sait ?

Et on appellera ça l'Eternel retour du refoulé, sans doute.

Vous avez deux heures.

Nouvelles de l'EFPA : Congrès à Moscou 2-5 juillet 2019

La FFPP est la seule association française à être membre de l'*European Federation of Psychologists' Associations* (EFPA). Dans ce cadre elle partage et développe avec d'autres pays européens des réflexions sur des thèmes importants de la psychologie (Éthique, Santé et E-santé, Gériopsychologie, Neuropsychologie, Éducation, Travail...). Ainsi la FFPP a été présente au congrès de Moscou du 2 au 5 juillet, représentée par notre Secrétaire Générale, Marie Jeanne ROBINEAU, les chargées de mission Anne ANDRONIKOF, Lise HADDOUK, Amélie PONCHEL et Anne PLANTADE.

Appel à candidature CORÉLI (Commission de Régulation des Litiges)

Après une expérimentation de 2 ans, la FFPP lors de son CAF du 30 mars a voté le passage de ce dispositif expérimental à une commission permanente de la FFPP et ce jusqu'à l'éventuelle création d'une structure nationale de régulation de la déontologie.

Conformément aux autres commissions de la FFPP, il convient maintenant d'élire les personnes qui vont l'animer.

Un appel à candidature est lancé en vue de constitution de la CORÉLI, pour 2 poste(s) à pourvoir.

Qu'est-ce que la CORÉLI ? La commission a pour objet de prendre en compte et traiter les plaintes pour manquement à la déontologie qui seraient formulées à l'encontre de psychologues membres de la FFPP, conformément à ses statuts. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et s'engage à informer le plaignant et le mis en cause. Elle leur permet dans une approche contradictoire de présenter des arguments, l'un pour étayer sa plainte, l'autre pour sa défense.

Comment fonctionne la CORÉLI. Elle est composée de 6 membres : 1 président, 1 secrétaire, 2 assesseurs, 2 suppléants. Le traitement d'une plainte se déroule en 2 temps : la formation d'instruction (les 6 personnes) constitue et examine l'ensemble des pièces du dossier et se prononce sur la recevabilité de la plainte. Dans un second temps, elle s'élargit à 3 nouveaux membres, au plus, pour délibérer sur la situation présentée, dont un défenseur du psychologue éventuellement incriminé.

À l'issue de la délibération, la CORÉLI : soit classe sans suite le dossier ou propose au plaignant de se réorienter vers une autre instance (tribunal, organisation syndicale, association de consommateurs...) ; soit rends un avis avec une proposition de conciliation, d'accompagnement ou de sanction.

Qui peut être candidat ? Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se présenter. Il doit être membre de la FFPP et à jour de ses cotisations. Toutes réflexions sur la déontologie ou engagements militants dans les activités de la profession seront fortement appréciés.

Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette activité bénévole, qui requiert du temps et du travail, que la personne mettra ainsi au service du collectif. Hormis la délibération, le travail se fait essentiellement par mail et réunions téléphone (en moyenne 2h une fois par mois).

Enfin, il est demandé aux candidats de **posséder une expérience d'au moins 5 ans** dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ? Rédiger un *Curriculum Vitae* détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat (sauf pour les enseignants-chercheurs en psychologie).

Candidatures à adresser :

1. Par mél à : siege@ffpp.net, en mentionnant « candidature CORÉLI » dans l'objet ;
2. Par courrier postal : FFPP - Candidature CORÉLI - 71 av. E. Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt cedex ;

Formations FFPP-EPEP

Depuis sa création la FFPP s'est souciee de maintenir et développer, chez les psychologues, un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée. Elle a obtenu un numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation et a regroupé ses activités sous l'intitulé EPEP (*Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en Psychologie*). Ses formations répondant aux critères qualités de la formation continue, la FFPP a obtenu le référencement DataDock. Sont organisées des manifestations d'envergure telles les *Entretiens de la psychologie*, des colloques, des journées d'études thématiques en lien avec les champs professionnels des psychologues. Un catalogue de formations pour des psychologues par des psychologues est proposé qui se déroulent à Paris ou en région lorsque les délégations régionales souhaitent répondre aux demandes de proximité.

Pour compléter son offre de formations inscrites au catalogue, nous proposons des formations sur-mesure en intra. Le cas échéant, nous vous accompagnons dans l'élaboration du programme de formation en réponse à votre besoin. Les EPEP ont désormais leur page Linked In. Si vous n'avez pas le réflexe d'aller sur le Site de la FFPP-EPEP pour vous informer des ouvertures de formations, la page Linked-In « FFPP-Formation FFPP » est là pour vous rappeler les dates de formations et journées d'études organisées par la FFPP. Nous vous invitons à vous y connecter, et à recommander la page.

Téléchargez le catalogue des formations FFPP 2019 (<http://www.psychologues-psychologie.net/documents/formations/2019/a.catalogue-formations.EPEP-FFPP.2019.pdf>)

Une question ? siege@ffpp.net ou 09 86 47 16 17



Vous êtes intéressé(e) par l'une des formations suivantes réservées aux psychologues ?

Ne tardez pas les dates sont proches !

Pour tout renseignement, contactez le siège à siege@ffpp.net ou au **09 86 47 16 17**

Le rôle du psychologue en institution gériatrique (<http://www.psychologues-psychologie.net/documents/formations/2019/Programme-PSYCHOLOGIE-GERONTOLOGIE-PARIS-3-4-octobre-28-29-novembre-2019.pdf>) Manon PAGANO : Paris, 3-4 octobre & 28-29 novembre 2019.

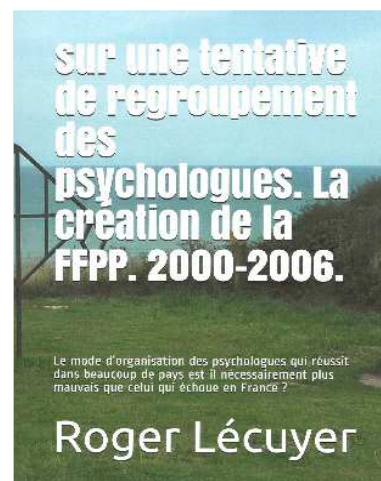
L'examen psychologique pour les enfants et les adultes (<http://www.psychologues-psychologie.net/documents/formations/2019/programme-examen-psychologique.2019.pdf>) Dana CATRO : Paris, 21-22 novembre & 5-6 décembre 2019.

Recension

LÉCUYER, R. (2019). *Sur une tentative de regroupement des psychologues. La création de la FFPP 2000-2006. Le mode d'organisation des psychologues qui réussit dans beaucoup de pays est-il nécessairement plus mauvais que celui qui échoue en France ?* Les Presses du Goutterin.

Par **Benoît SCHNEIDER**, Coprésident de la FFPP

Roger LÉCUYER vient de publier un ouvrage consacré à la FFPP et plus particulièrement à la phase historique de sa construction. Il était donc légitime, et indispensable, de lui faire place dans *Fédérer*. Il a été un ardent militant et un acteur essentiel de la création de la FFPP. Il en a assuré le secrétariat général, puis la présidence durant un mandat, il a continué ensuite à y être actif par ses nombreuses initiatives, diverses responsabilités et un soutien sans faille à ceux qui ont pris sa suite, y compris lors de choix qui ne recouvraient pas toujours ses propres convictions. Il a aussi été un acteur essentiel de la reconnaissance de la FFPP au plan européen au sein de l'EFPA.



Il nous propose une analyse extrêmement documentée sur la période de création de la FFPP. Complémentairement aux 125 pages de texte (ponctués d'encarts), il fournit 180 pages d'annexes d'un intérêt historique capital pour qui veut comprendre la dynamique complexe du jeu des organisations. On trouve peu d'ouvrages du même type. Les documents cités relèvent pour la plupart de la « littérature grise » désormais de fait quasiment inaccessible aux historiens, fussent-ils amateurs, puisque les documents se cachent au fond des ordinateurs et donc à disposition de leurs seuls propriétaires ou interlocuteurs directs. Parmi les initiatives récentes de Roger figure la création de l'ARIMEP. Les historiens de la psychologie centrent volontiers leurs sources sur l'évolution des savoirs et des outils et ceux qui les promeuvent ou les orientent, rarement sur les structures professionnelles et les organisations. Dans son avant-propos, Roger fait allusion au « devoir de mémoire » auquel l'avait invité Claude BASTIEN (p.10). Si sur la forme, le choix rédactionnel n'a pas été celui préconisé initialement par Claude, le devoir de mémoire est pour sa part bien respecté. L'ouvrage devrait trouver place de choix dans le nouveau Musée en passe d'inauguration à l'Institut de Psychologie Paris Descartes, pour qui veut comprendre les rapports entre la discipline et la profession en France.

Roger est un ami et un débateur. J'avais eu le plaisir d'être destinataire, comme quelques autres collègues (cf. p.11), d'une première version de l'ouvrage pour lecture et commentaires. Je vais donc me permettre de reprendre parmi les remarques que je lui avais adressées, les trois critiques essentielles dont je lui avais fait part (je n'ai pas connaissance des commentaires des autres collègues sollicités). Il me semble que l'une a été nettement prise en compte, les deux autres beaucoup moins (elles auraient impliqué une restructuration plus fondamentale du texte). Critiques sans doutes, mais au final elles contribuent je crois à mieux centrer / donner sens au cœur de l'ouvrage qui me semble correspondre à l'apport de Roger.

Le choix d'une lecture personnalisée

La construction rédactionnelle de Roger est fortement liée à son action : c'est vrai dans le style rédactionnel (choix de contenu et style volontiers polémiste, lui-même mis en scène comme acteur), dans la période analysée, dans les documents mobilisés et ceux qui sont ignorés. Pour se prémunir du risque de critique, je lui ai suggéré soit d'élargir l'approche historico-critique, soit d'explicitier plus fortement ses choix en revendiquant plus délibérément la posture d'une certaine subjectivité pour qu'on la reconnaisse et qu'on l'accepte comme telle. Je crois que Roger a pris en compte cette suggestion (peut-être formulée par d'autres). Dans son introduction, il rend compte de l'historique de ses manuscrits, il affirme les convictions qui ont guidé son action, il explicite ses choix documentaires en prenant garde à fonder son analyse sur des sources ; il a par ailleurs élargi sa documentation initiale pour donner place à davantage d'acteurs. C'est au final une des grandes valeurs de l'ouvrage : le témoignage d'un acteur majeur de l'histoire des organisations qui donne transparence et consistance à son action et à ses convictions.

« L'échec d'une organisation » ? Une formulation bien ambiguë

En sous-titre et en couverture de son ouvrage, Roger écrit : « Le mode d'organisation des psychologues qui réussit dans beaucoup de pays est-il nécessairement plus mauvais que celui qui échoue en France ? ». L'accent au final est mis sur un échec organisationnel. La FFPP n'a pas rassemblé selon les modalités du projet initial auquel Roger est resté attaché : le rassemblement et l'unité des organisations. C'est l'échec d'un mode d'organisation, mais est-ce l'échec d'une organisation ? Le saut est vite franchi et le doute n'est pas levé quant à l'intentionnalité de l'auteur à distinguer clairement les deux niveaux. À mon sens et sans prétention à l'exhaustivité dans ce bref commentaire, deux points essentiels de discussion méritent d'être avancés : Peut-on réduire l'explication de l'échec d'un mode organisationnel à une analyse quasiment centrée sur le cercle des acteurs impliqués dans l'histoire (avortée ?) de ce mouvement fédératif ? Peut-on fonder l'analyse du devenir d'une fédération en tirant les leçons du passé (c'est légitime et important) mais en faisant l'impasse de 12 ans d'histoire de l'organisation postérieurs au temps de l'analyse proposé ?

Une analyse centrée sur le jeu des organisations

Ayant choisi une lecture et une analyse centrée sur le fonctionnement des structures, Roger laisse à penser que les explications qui rendraient compte de l'« échec » allégué résident essentiellement dans cette dynamique spécifique.

Pour qui connaît bien le micromilieu des responsables organisationnels, on ne peut bien sûr qu'être frappé par certaines constantes de l'histoire qui font frein au progrès (ce sera assez drôle – amusant ou triste – pour certains de noter cette continuité en référence à quelques portraits en filigrane). La complexité des organisations de psychologues en France et leurs limites ne s'expliquent cependant pas que par le seul jeu interne de celles qui sont prises en compte en première ligne dans l'analyse proposée.

Deux exemples à des niveaux très différents :

- mettre fortement l'accent sur les relations entre SNP FFPP SFP tout en donnant peu de poids à d'autres structures, par exemple en voie d'effacement comme le SIUERPP à peine effleuré en quelques lignes (p. 53, quand il se retire des *Entretiens*) alors même que cet effacement illustre et traduit un changement majeur dans le champ de la clinique (en particulier psychanalytique) en France, ne prend pas en compte tous les équilibres ;
- la place d'une organisation unique reposait chez ses concepteurs dans un équilibre et une dynamique entre universitaires et praticiens. Mais que sont les premiers devenus ? Je prendrai un exemple : lors des *Etats généraux* de la Mutualité de 2000 qui ont présidé à la création de la FFPP, qui était à la table devant les quelques 1000 personnes présentes (j'étais moi-même simple participant observateur) : Alain BLANCHET, Claude BASTIEN, Roger LÉCUYER, Jean-François CAMUS, Odile BOURGUIGNON... une forte part des places et des rouages (inter)organisationnels étaient donc occupée par des universitaires de renom qui partageaient des valeurs portées par le sentiment d'une responsabilité collective dans le devenir de la profession, et ils étaient suivis par nombre de leurs collègues. Mais qu'est devenu ce mouvement ? Pour bien des raisons qui s'inscrivent dans un paysage politico-institutionnel élargi mais qui trouvent des effets tout à fait spécifiques au fonctionnement universitaire, ils ont largement collectivement délaissé ces responsabilités au profit des stratégies sectorielles ou personnelles.

À LIRE

La question posée est celle des organisations de psychologues. Isoler cette question des difficultés de la structuration syndicale en France conforte l'idée d'une lecture très centrée. Mais au-delà c'est – et je crois même plus fondamentalement – la transformation même des formes de l'engagement des jeunes générations qui est en jeu. Durant les quinze dernières années (que je lierai ici de façon forcément réductrice, mais entre autres et pour exemple à l'émergence des nouvelles technologies), les formes de l'engagement et du militantisme ont profondément changé pour ces nouvelles générations, dans leur temporalité (mobilisation pour des projets ponctuels à échéance circonscrite, ...), dans leur mode d'expression (modalités de la communication, ...), dans leurs choix (évolution des valeurs, ...). Comment nos organisations ont-elles pu accompagner ce changement ?

Reculer pour mieux sauter ? Le saut de 12 ans pour les leçons d'avenir

Roger envisage l'avenir dans sa cinquième partie : « Que faire en 2018 ? » et il consacre 6 pages aux « pistes vers l'unité » (p.120-125). Le jeu de la perspective / prospective gomme 12 ans d'histoire. Quelles sont les lignes de force qui étaient à l'œuvre en 2006 et qui font toujours obstacle ? Quels sont les facteurs potentiels de progrès ? Page 10, Roger : « (...) la période actuelle est fortement apaisée par rapport à celle que je décris et l'existence de la FFPP n'est plus contestée, cependant que son rôle fédérateur a tendance à s'estomper. Les adversaires d'un rassemblement installent chaque jour un peu plus leur conception des relations entre organisations : beaucoup de courtoisie et peu d'action efficace ».

Bien évidemment, pour avoir été en responsabilité de la FFPP depuis 15 ans, on pourra m'objecter que c'est la prise en compte d'une action à laquelle j'ai contribué que je cherche à faire valoir. Pour limiter la portée d'une telle remarque, je prendrai garde à m'en tenir à quelques données factuelles qui incitent à la modestie pour la lenteur des effets, à l'encouragement pour l'avenir.

Le poids de la Fédération ne tient pas qu'à des relations entre organisations, voire au nombre de ses adhérents. Il tient aussi à sa capacité de représentation dans les structures institutionnelles d'État. Représentation quasi inexistante il y a 10 ans. Le lecteur attentif de *Fédérer* (ou de la « Lettre du BF pour les adhérents ») saura saisir le bond en quelques années, et par comparaison avec les autres organisations.

L'action commune ne serait-elle que courtoisie et inefficacité ? Les tissages de liens demandent du temps à partir du bilan initial. Aujourd'hui, c'est ensemble, dans des partenariats serrés, non pas dans l'unité mais dans un travail concerté qui consacre une identité complexe, multiple, mais avec des objectifs communs. De façon pluriorganisationnelle, nous avons défendu la place des psychologues, leur formation, leurs compétences en psychopathologie pour le titre de psychothérapeute. Ensemble, le statut des psychologues

EN a progressé vers une unicité et une 6^{ème} année. Ensemble, la déontologie progresse au sein du Cérédepsy. Avec l'Europe et l'EFPA, la FFPP continue de représenter les psychologues dans une diversité de champs en associant des organisations partenaires non membres à sa représentation européenne...

L'action commune est portée par un réseau de militants. Certes le nombre d'adhérents n'a pas connu le saut escompté. Mais doit-on observer l'évolution comparative, quantitative et qualitative, avec nos partenaires organisationnels ? Je peux me permettre de soutenir que je connais bien nombre de forces en présence dans les réseaux de collaboration qui sont les nôtres. Tant en nombre de militants actifs que de renouvellement des générations, la présence FFPP pondère fortement l'évaluation de Roger.

Un mot enfin sur l'Europe, puisque d'autres pays ont réussi ce que nous ne sommes pas parvenus à faire. Gardons-nous d'un discours franco-français auto-critique où l'herbe serait toujours plus verte ailleurs. Oui bien sûr dans plusieurs pays d'Europe, des organisations puissantes rassemblent l'essentiel des psychologues et permettent une meilleure reconnaissance de la profession. Le détail du tableau incite cependant à la nuance : des pays qui ont l'air d'avoir réussi le rassemblement le paie parfois de cotisations à l'Ordre lourdes et d'une dépendance à la structure obérant la créativité des pratiques. ; la qualité de notre formation, qui doit être approfondie, n'autorise pas d'évaluation déqualifiante ; l'Europe des psychologues n'a pas vraiment fait la preuve d'une efficacité collective donnant force à notre situation nationale spécifique, ...

Bref, nous ne sommes pas (encore 😊) à l'unité. Mais la FFPP dispose de ressources pour progresser en ce sens. Nous avons évoqué quelques exemples en ce sens sans chercher à être exhaustif puisque le propos de ce texte ne vise pas à un bilan. Mais la FFPP doit par ailleurs « inventer » tant dans son mode de structuration que dans ses modalités d'action pour donner corps à sa démarche unitaire. C'est bien l'un de nos objectifs.

Recension

COLLECTIF (2018). *Les Amis de l'ASM 13. Une aventure singulière*. Coeuvres-et-Valsery : Ressouvenances.

Par **Marie-Jeanne ROBINEAU**

Françoise COUTOU-COUMES, membre de la première heure de la FFPP et ex-membre de la CNCDP nous a fait parvenir, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ASM 13 (*Association de Santé Mentale* située Paris 13^{ème}) l'ouvrage : « *Une aventure singulière* ».

Ce recueil a été rédigé par divers professionnels actuellement retraités et regroupés, forts de leurs expériences, dans l'association « Les amis de l'ASM 13 ». Cette association a pour objectif de réunir toutes les personnes qui manifestent leur intérêt aux buts poursuivis par ASM 13 et de rechercher, mobiliser des ressources humaines, matérielles... pour soutenir ses projets.



C'est au fil des réunions des Amis de l'ASM 13 qu'est née l'idée de rappeler les valeurs fondatrices de l'Association de Santé mentale mises en place par Philippe PAUMELLE, Serge LEBOVICI et René DIATKINE. Les amis de l'ASM 13 se sont intéressés aux dates, aux lieux, aux rencontres des principaux acteurs. Ce livre est le rappel, écrit ou l'interview, de l'expérience de trente-six professionnels, toutes formations confondues, ayant travaillé à l'ASM 13. « Une aventure singulière » ce sont psychiatres, psychologues, psychanalystes, assistantes sociales, infirmières, orthophoniste... qui nous rappellent leur parcours, leurs rencontres, l'élan qui les ont animés, l'expérience acquise au contact les uns des autres. Chacun nous fait vivre à sa manière, avec talent, son vécu professionnel, ses doutes, ses interrogations.

Un retour vers un passé proche qui nous raconte comment une histoire professionnelle se construit.

TIBERGHIE, G. (2018). *Dictionnaire des idées soumises*. Fontfourane : Les Tilleuls du Square – Gros Textes.

Par **Bruno VIVICORSI**

Guy TIBERGHIE est professeur de psychologie cognitive. Il a enseigné à l'Université de Grenoble et à l'*Institut des Sciences Cognitives* à l'Université de Lyon jusqu'en 2009. Il est également membre honoraire de l'*Institut Universitaire de France*.

De ce fait, il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages dans le domaine des sciences cognitives, sur la mémoire notamment mais aussi sur les approches et méthodes employées pour mieux comprendre les processus cognitifs.



Il fait partie des quelques chercheurs qui mettent en avant à la fois les acquis obtenus par des études expérimentales rigoureuses, et les limites inhérentes à ces études, limites parfois sous-estimées (ou peu diffusées) car des résultats médiatiquement spectaculaires en psychologie et neurosciences cognitives peuvent rendre inaudibles tous les « bémols » inhérents aux raccourcis utilisés dans les messages, messages reçus par des collègues moins compétents sur le thème et les méthodes utilisées, et messages reçus aussi par les psychologues et plus largement par le grand public (voir par exemple TIBERGHIE, GUILLAUME & BAUDOUIN, 2007 ; TIBERGHIE, 2008, 2011 ; GUILLAUME, TIBERGHIE & BAUDOUIN, 2013 ; CLÉMENT, GUILLAUME, TIBERGHIE & VIVICORSI, 2014). Les collègues non spécialisés et les psychologues peuvent espérer se défendre parfois d'une approche orientée dans les médias vers « le cerveau » et non « l'être humain » (c'est, par exemple, le cerveau qui lit un texte, non le petit Tony), car ils bénéficient d'une formation et d'outils pour continuer à être prudents vis-à-vis de ce type de raccourcis, mais le grand public a forcément plus de difficultés pour faire la part des choses.

Guy TIBERGHIE fait aussi partie des plus rares chercheurs qui s'impliquent aussi en tant qu'individu dont le statut d'enseignant-chercheur n'a pas à être une carapace, un bouclier, voire un alibi. Les références précitées (en ajoutant une référence plus explicite peut-être : CLÉMENT, JULLIERAT VAN DER LINDEN, TIBERGHIE, VAN DER LINDEN & VIVICORSI, 2013) doivent être lues aussi via cette dimension qui n'est pas abandonnée, à l'entrée du bureau, sur le porte manteau. L'ouvrage présenté ici est sur ce point particulièrement clair, car il s'adresse directement à tout public et non publié par un spécialiste de la psychologie cognitive, mais par un homme du peuple. L'auteur a néanmoins utilisé ses compétences d'analyses et d'écriture, accompagnées d'une rigueur dans les sources utilisées et citées, pour nous offrir ce « *Dictionnaire des idées soumises* » avec cette couverture « brut de fonte » extrêmement claire... Bien sûr, on sent un plaisir peut-être plus visible que pour d'autres publications de l'auteur car justement ce n'est pas un ouvrage de spécialiste, et que le ton est particulièrement caustique. Mais chacun d'entre nous peut le faire, et Guy TIBERGHIE le rappelle simplement : il y prend sa part, et cette part n'est pas si fréquente chez les enseignants-chercheurs.

Attentif aux informations diffusées à la radio et à la télévision publiques d'État depuis les années 1960, l'auteur commence à prendre des notes sur les propos de journalistes, d'hommes politiques, d'artistes, d'experts ou de commentateurs au début des années 1990, propos révélateurs d'une idéologie dominante. Un carnet recensait les déclarations, un journal consignait des réflexions y compris « sur le vif » selon le moment et l'humeur. Ce dictionnaire est le fruit d'une sélection faite par l'auteur de ce processus.

Prenant la suite d'alertes d'auteurs face à la recherche permanente du profit incarnée dans un capitalisme aujourd'hui triomphant, l'auteur souligne notamment dans son introduction :

- la façon dont on peut imposer un système d'organisation sociale (le capitalisme) en diabolisant un système alternatif (le communisme) ;

- comment le langage utilisé peut être une arme pour y arriver ; pour exemples, la LTI (« *Lingua Tertii Imperii* » ou Langue du Troisième Reich ; KLEMPERER, 1947/1996) et la LQR (« *Lingua Quintae Republicae* » ou Langue de la 5^{ème} République ; HAZAN, 2006) ;
- comment l'infusion médiatique de ce langage a plus d'efficacité quand elle n'est pas associée à un parti unique mais provient au contraire de multiples sources de diffusion, infusion répétée en permanence ;
- la propagande du quotidien, qui s'appuie parfois sur des mots bien précis, dont la fréquence augmente, et qui incitent à suivre et accepter le mouvement même s'il a des faiblesses, comme le terme « positiver » ;
- l'objectif d'une pensée unique (la meilleure, la seule possible) associée au fameux TINA (*There Is No Alternative*) lié à Mme THATCHER, pensée unique qui petit à petit devient consentie (CHOMSKY & HERMAN, 1988/2008) ;
- que la lutte contre la pensée unique est une guerre cognitive, notamment contre l'impérialisme américain (TIBERGHEN & BEAUVOIS, 2008), indissociable de la lutte des classes – dont on veut nous faire croire que c'est dépassé, que c'est du passé.

L'ouvrage passe ainsi en revue 300 termes, entre « Abstention » et « Vrai ». Voici quelques illustrations à peine ici esquissées : « Axe du bien » (c'est nous), « Axe du mal » (c'est les autres), « Bien-pensance » (s'en réclamer), « Bipolarisation » (pas plus de deux partis politiques, l'un de centre droit soutenu par les banques X, l'autre de centre gauche soutenu par les banques Y), « Chômage » (mot à éviter, sauf quand il se stabilise), « Communauté internationale » (bien souvent les États-Unis, leurs alliés et affidés), « Compassion » (notamment le conservatisme de compassion, invoquant en même temps la charité chrétienne et la réduction des dépenses sociales), « Consultant » (donne des conseils qui, en général, confirment ce que l'on savait déjà ou ce qui était attendu par la direction), « Délinquance » (concerne surtout nos banlieues et leurs mineurs, celle des cols blancs n'est pas si grave), « Démocratie participative » (à éviter, pourrait laisser penser qu'il en existe une sans participation, et confondue avec la démocratie dite émotive), « Économie » (comme le rappelle MARIS en 2003, l'économie parle du partage, mais qui regarde le gâteau, et qui tient le couteau ?), « Emploi » (précisez que si les emplois sont de plus en plus rares et précaires, c'est parce que les travailleurs sont de moins en moins mobiles et agiles), « Espèce humaine » (exiger avec véhémence un homme nouveau dans un monde capitaliste immuable), « Homoparentalité » (inutile de rappeler que le Christ avait deux papas et une mère porteuse), « Idéologie » (c'est toujours celle des autres), « Impact (Facteur d') » (ça ressemble au nombre d'amis sur Facebook, mais ici c'est scientifique), « Marché » (le réifier et en parler toujours comme d'une personne vivante), « Mondialisation » (phénomène naturel, comme le soleil ou la pluie, selon le journaliste Jean-Marc SYLVESTRE), « Psychologisme » (rejette la responsabilité de tout ce qui arrive sur l'individu et sa psychologie), « Ressources Humaines » (préférer *Direction des ressources humaines* à *Service du personnel*), « Ringard » (tout ce qui s'oppose au libéralisme).

Des exemples, nous en avons plein. Quand on entend un journaliste dire à un invité politique « Mais enfin, tout le monde sait que... », pour n'en citer qu'un. Ma dernière expérience fait suite à une réunion le 6 juin dernier portant sur le « continuum BAC-3 / BAC+3 » : est dit que l'élève futur étudiant aura le choix absolu dans ses études, sera accompagné, etc. ; or, un continuum, c'est continu, et personnellement l'épisode Parcoursup dont on a déjà parlé dans *Fédérer* et que tous les parents et élèves connaissent semble représenter pour le moins un « mur » en plein milieu du continuum présenté comme devant permettre l'épanouissement de nos jeunes, quels qu'ils soient. Encore une fois, les exemples sont légions.

Ce dictionnaire, finalisé avant l'élection présidentielle de 2017, nous invite (pour 10€ seulement) à un voyage tout à la fois humoristique et profond, en un mot lucide, sur ces expériences que nous partageons, en nous aidant à les formaliser, à les repérer, à les combattre aussi. En ce sens, il colle à la cohérence et à la continuité des valeurs défendues par l'auteur, d'où qu'il parle.

CHOMSKY, N. & HERMAN, E. (1988/2008 pour la traduction française). *La Fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*. Marseille : Agone.

CLÉMENT, E., GUILLAUME, F., TIBERGHEN, G. & VIVICORSI, B. (2014). Le cerveau ne pense pas tout seul. *Le Monde Diplomatique*, Septembre, p. 27.

CLÉMENT, E., JUILLERAT VAN DER LINDEN, A-C, TIBERGHEN, G., VAN DER LINDEN, M. & VIVICORSI, B. (2013). Psychologie et économie de marché. *Bulletin de Psychologie*, 5 (527), 437- 440.

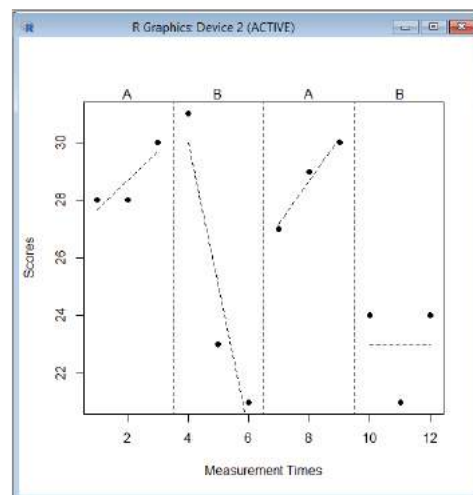
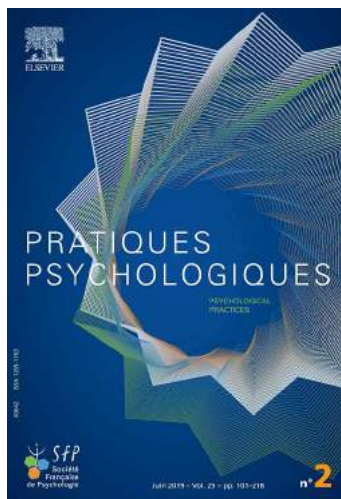
- GUILLAUME, F., TIBERGHIE, G. & BAUDOUIN, J.-Y. (2013). *Le cerveau n'est pas ce que vous pensez : images et mirages du cerveau*. Grenoble : PUG.
- HAZAN, E. (2006). *LQR. La propagande au quotidien*. Paris : Raisons d'Agir Editions.
- KLEMPERER, V. (1947/1996 pour la traduction française). *LT, la langue du IIIe Reich. Carnets d'un philologue*. Paris : Albin Michel.
- MARIS, B. (2003). *Antimanuel d'économie*. Rosny : Bréal.
- TIBERGHIE, G. (2008). Peut-on observer la pensée dans le cerveau grâce aux nouvelles techniques d'imagerie cérébrale ? Les réponses de la psychologie scientifique aux questions que tout le monde se pose, *Société Française de Psychologie*.
- TIBERGHIE, G. (2011). La neuro-imagerie cognitive : mythes et réalités. In P. Pévet, R. Sauvayre & G. Tiberghie (Eds.), *Les sciences cognitives : dépasser les frontières disciplinaires* (p.43-52). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- TIBERGHIE, G. & BEAUVOIS, J.-L. (2008). Domination et impérialisme en psychologie. *Psychologie Française*, 53 (2), 135-155.
- TIBERGHIE, G., GUILLAUME, F. & BAUDOUIN, J.Y. (2007). La neuro-imagerie cognitive : nouvel indicateur, nouvelle science... ou nouvelle phrénologie ? In J. Vauclair & S. Nicolas (Eds.), *Localisation cérébrale des fonctions mentales : de la cranoscopie de Gall à l'IRMf* (p.57-79). Marseille : Solal.

Dossier

BROC, G., CALCAGNI, N. & GANA, K. (dir., 2019). Dossier : Les protocoles à cas unique (single-case) en psychologie : un pont entre la recherche et la pratique. *Pratiques Psychologiques*, 25.

Un numéro spécial de juin 2019 portant sur une méthode encore trop peu connue, qui permet notamment au praticien de pouvoir évaluer qualitativement et quantitativement ses interventions. L'intérêt peut être de donner des arguments supplémentaires et plus « objectifs » pour l'institution de l'efficacité d'une intervention, et pour le chercheur de pouvoir travailler sur des cas (avec un guide de publication de ce type de recherche) au-delà des groupes (expérimental et contrôle), car dans cette approche le cas peut être lui-même son propre contrôle.

Bruno VIVICORSI



Extrait, l'article « **Le protocole individuel en psychologie : tutoriel à l'usage des psychologues praticiens** » (GANA, GALLÉ-TESSONNEAU & BROC). **Résumé.** Bien que les protocoles individuels (à cas-unique) semblent être une méthode idoine pour les psychologues praticiens tant ils s'inscrivent parfaitement bien dans la logique de la pratique psychologique basée sur la preuve, leur utilisation demeure quasi-anecdotique en psychologie. Le présent article se propose de présenter leurs avantages et de démontrer la facilité de leur mise en place. Une prise en main du logiciel gratuit SCDA pour analyser les données d'un protocole cas-unique est proposée. Les principaux aspects relatifs aux résultats d'un protocole cas-unique sont présentés et illustrés à travers un exemple concret. La manière d'intégrer ces protocoles dans la pratique clinique est discutée. Il est loisible de croire que ce tutoriel encouragera l'utilisation de cette méthode de recherche et d'intervention clinique.

Blogopsysphère

Par **Benoît SCHNEIDER**

Nombreux sont les auteurs qui proposent un blog leur permettant de développer, nourrir, transmettre leurs réflexions et leurs travaux. Liberté de pensée et contribution au débat public, richesse documentaire, autant d'intérêt à accorder à ces supports de communication. Voici donc une proposition de nouvelle rubrique pour *Fédérer* avec la présentation de deux blogs pour amorcer ce petit projet de « blogopsysphère ». Merci aux lecteurs intéressés de me signaler tout psy-blog qui leur semble pouvoir contribuer à une telle rubrique (benoit.schneider@univ-lorraine.fr).

L'école et les temps de l'enfant. Éduquer pour instruire

Auteur : **Claire LECONTE** (www.claireleconte.com)



Le lecteur aura repéré l'annonce (plus loin) de la journée d'étude « *Bien-être à l'école, être bien à l'école. Place et apports du psychologue de l'éducation* » du 20 novembre 2019 co-organisée avec l'ANPEC, l'AFPEN et l'APSYEN. Cette journée débute par une conférence de Claire LECONTE, Professeure émérite de psychologie de l'éducation intitulée « *Quels aménagements des temps pour le bien-être des enfants et des jeunes ?* ». Initié à l'occasion de la démarche « *Refondation de l'école* » en 2012, Claire LECONTE a nourri son blog **L'école et les temps de l'enfant. Éduquer pour instruire**, de ses recherches et de ses nombreuses interventions, formations et démarches d'accompagnement auprès des institutions, des professionnels et des familles. Son blog contient des articles de fond, de presse, des positions politiques et billets d'humeur, des vidéos et supports documentaires divers. Une mine pour passer des « rythmes scolaires » au « temps de vie des enfants et des jeunes ».

Propos orientés

Auteur : **Jacques VAULOU**

(<http://propos.orientes.free.fr/>)



Ce projet de rubrique était en gestation avec l'idée de faire figurer le blog de Jacques VAULOU en bonne place quand l'auteur a « produit son clap de fin ».

Jacques VAULOU est inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'information, d'orientation. Le blog **Propos orientés** a initialement été conçu pour accompagner et valoriser les 59^{es} *Journées nationales* de l'ACOP-F au Mans en 2010, puis il s'est prolongé par un blog personnel connecté à l'ACOP-F (devenue APSYEN), mais totalement indépendant dans ses choix éditoriaux.

Ce blog a développé une approche résolument multiréférentielle de l'orientation, s'éclairant des sciences anthroposociales dans leur ensemble : psychologie(s), sociologie(s), anthropologie, philosophie, lettres et sciences humaines. Il offre au lecteur une pensée libre, richement documentée. **Propos orientés** reste ouvert avec les ressources gratuites qu'il met à disposition des lecteurs et qui contribuent aux fondements documentaires et réflexifs pour une psychologie de l'orientation. Mais peut-être l'avenir éditorial se poursuivra sur un mode renouvelé...

Psychologie de l'éducation : 3 manifestations à la rentrée !

Bien-être à l'école, être bien à l'école. Place et apports du psychologue de l'éducation. Quelles pratiques, quels apports, quels dispositifs institutionnels ?

Une journée d'étude pour les psychologues, pour les acteurs et pour les partenaires de la communauté éducative

Mercredi 20 novembre 2019 – 9h à 17h00

Bourse du travail Annexe Varlin 85 rue Charlot, Paris 3^{ème}

<https://lesentretiensdelapsychologie.fr/>



Education - Développement
APSyEN, France
Conseil en orientation scolaire et professionnelle



**Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie**

Le sentiment de bien-être à l'École se construit au croisement des expériences et des rencontres qu'y vit l'enfant, le jeune, et du sens qu'il peut leur donner dans son parcours scolaire, et plus généralement dans ses milieux de vie.

Notre société est tournée vers la culture de l'individu et de la recherche de satisfactions immédiates, de la compétition au détriment de la coopération. L'enjeu est de développer le souci de soi tout en renforçant le lien à l'autre.

Lorsque les médias portent attention à l'École et explorent les sources du mal-être, le focus se centre prioritairement sur le harcèlement ou les phobies scolaires comme thématiques « explicatives » du mal-être à l'École. Ces problématiques sont à prendre en compte, mais pour un développement harmonieux de l'enfant, les pratiques de coopération, d'accompagnement et de soutien, sont décisives à privilégier et valoriser dans le rapport que le jeune entretient avec l'École. Nous avons besoin de construire l'interdépendance pour répondre aux enjeux sociétaux du XXI^{ème} siècle. Il y a nécessité de « reliance » pour découvrir et stimuler les valeurs de chaque sujet en devenir et contribuer à la construction de son identité.

Le psychologue de l'éducation contribue à cette construction de soi et au bien vivre ensemble qui y préside. Il participe à l'inscription de l'enfant dans son histoire, au renforcement de la mobilisation de chacun dans son parcours de vie, à l'étayage chez l'enfant de sa capacité à devenir auteur de ce parcours.

Le psychologue coopère avec chaque acteur de l'École et se situe dans une temporalité afin de donner du sens à ce qui est vécu dans l'institution, la classe, et par rapport à la dynamique des apprentissages.

Ce n'est qu'une fois cette temporalité et ces accompagnements mis en place pour la construction de soi, que l'enfant pourra être en mesure de se positionner et d'élaborer des choix visant son parcours scolaire et plus globalement sa vie.

La question de l'accueil à l'École dans une visée d'éducation intégrale se pose donc.

Comment le psychologue de l'éducation favorise-t-il cette articulation entre construction de soi dans toutes ses dimensions physiques, cognitives, affectives et sociales et le bien vivre ensemble ?

Quels moyens sont pensés à l'École pour favoriser cette élaboration ? Comment le psychologue peut-il se positionner ?

À l'heure d'une évolution majeure de notre société, il est temps d'œuvrer ensemble à rendre chacun, chaque jeune, auteur et acteur de ses choix. Cet objectif prend source pour les psychologues, de façon élective, dans leur code de déontologie !

Programme

9h : *Ouverture de la journée*, par Sylvie AMICI, Présidente APSyEN, Marie-Agnès BRETHER, Présidente ANPEC, Laurent CHAZELAS, Président AFPEP, Benoit SCHNEIDER, co-Président FFPP

9h20 : *Quels aménagements des temps pour le bien-être des enfants et des jeunes ?*, par Claire LECONTE, Professeure émérite de psychologie de l'éducation

10h35 : *La discipline positive au service des psychologues de l'Éducation nationale*, par Béatrice SABATÉ, Psychologue clinicienne et Présidente de l'Association Discipline Positive France, Carole AUBERGER, Psychologue de l'Éducation nationale-Académie de Versailles

11h15 : *Les habiletés sociales au service du bien-être à l'école*, par Isabelle LOUATI, Psychologue de l'Éducation nationale de l'Académie de Lille

14h : *Théâtre d'intervention avec les psychologues de l'éducation : un moyen de stimuler les pensées des jeunes sur le vivre ensemble*, par Charlotte CAULLIEZ, Psychologue de l'Éducation et référente diocésaine Harcèlement en milieu scolaire (Direction diocésaine de Lille), Hubert MOREL, Psychologue de l'Éducation et responsable du service Psychologie de l'Éducation (Direction diocésaine de Lille)

14h40 : *Dispositif d'expression collective des élèves (DECE)*, par Françoise INIZAN-VRINAT, Psychologue, sociopsychanalyste, ancienne Conseillère d'orientation psychologue

16h : *Mise en perspective des champs de recherche sur les questions de bien-être et de qualité de vie à l'école*, par Agnès FLORIN, Professeure émérite de psychologie de l'enfant et de l'éducation

17h : *Clôture de la journée*

Inscription préalable obligatoire :

Tarifs : 20 € (adhérent.e AFPEP, ANPEC, APSyEN, FFPP), 40 € (non adhérent), 10 € étudiant

Le-La psychologue à la croisée des demandes. 68^{es} Journées Nationales d'Études APSyEN

Des demandes, les psychologues de l'Éducation nationale en reçoivent, de multiples et de multiformes

17-20 septembre 2019

Maison des associations 11 Allées Glain
Bayonne

<http://bayonne2019.apsyen.org>



Être enfant, être ensemble. 26^e Congrès de l'AFPEP

Congrès ouvert à tous les professionnels de l'enfance

19-21 septembre 2019

Centre International de Deauville, Normandie

<https://deauville2019.afpen.fr/>



Appel des appels : journées débat

Comment en sommes-nous arrivés à l'appel des appels ? Où en sommes-nous ? Que peut-on désirer ?

L'appel des appels vous donne rendez-vous pour débattre

6-7 septembre 2019

Théâtre Toursky, Marseille

<https://www.toursky.fr/evenement/journees-de-lappel-des-appels/>

<http://www.appeldesappels.org/>



Dix ans après, l'appel des appels et les nouvelles insurrections

Appel des appels acte 2 ?

Décembre 2008. À l'initiative de deux psychanalystes, Roland GORI et Stefan CHEDRI, un Appel des appels, ayant vocation de rassembler tous ceux qui luttent contre la « casse » de leurs métiers, était lancé. Près de 90000 « professionnels de l'humain » s'y sont reconnus. Ont suivi des journées de travail, la constitution d'une Association, la construction d'un site, et dès 2009 un premier ouvrage au titre ambitieux : « *Pour une insurrection des consciences* », coordonné par Roland GORI, Barbara CASSIN et Christian LAVAL, paru aux Éditions des Mille et une nuits. Cet ouvrage réunit des contributions de professionnels du soin, de l'éducation, de la recherche, de l'enseignement, du travail social, de la justice, de la culture et de l'information révoltés par les nouvelles procédures technocratiques et comptables inspirées du néolibéralisme, engagées par les réformes lors de la présidence de Nicolas SARKOZY. Aucune de ces analyses qui alertaient sur la perte de sens des métiers, l'emprise de l'évaluation comptable, la prolétarianisation des professionnels et la mise en servitude des citoyens, n'est devenue obsolète. L'ubérisation des métiers, la paupérisation des professionnels et la dégradation des services rendus aux citoyens n'a fait que croître et s'accélérer sous la magistrature d'Emmanuel MACRON. Au nom de la productivité et de la rentabilité, on a assisté, par ailleurs, à des vagues de suppressions d'emplois dans l'industrie, jusqu'à des fermetures d'usines aux technologies de pointe (ALSTHOM), et désormais dans la fonction publique.

Ces processus de transformation des métiers, qui relèvent de la mystique de « l'homme auto-entrepreneur de lui-même », bafouent les valeurs démocratiques et républicaines de fraternité, de solidarité, de liberté partagée et d'égalité désirée. Les termes et les attendus de 2009 restent largement valables, mais leur écho s'est trouvé assourdi par la fin de non-recevoir que leur ont opposé les institutions en place, la durée de cette entreprise sans résultat tangible. La tendance à la résignation et au découragement en a été le prix.

Mais, à ce jour, dans le soin, l'éducation, et le travail social, de nouvelles « insurrections » émergent. Des services d'urgence chantent en chœur « Il y a de la colère dans le cathéter ». Le collectif « Pas de bébés à la consigne » fait face, avec les syndicats, à une menace de réduction de l'encadrement dans les crèches. Dans les EHPAD, pour les personnes très âgées, la maltraitance tend à devenir la norme. La nécessité de prendre soin des vulnérabilités sociales et psychologiques, aux âges les plus sensibles de la vie, est oubliée, déniée, désavouée. Dans l'éducation, la colère monte contre le tri de parcours sup infligé aux étudiants, et contre l'autoritarisme qui tombe sur les professeurs. Des magistrats s'inquiètent de la mansuétude dont bénéficient les violences policières contre des manifestants. La colère gronde dans des professions à statut : les cheminots qui ont un devoir de service public seraient soumis à l'arbitraire du privé. Aux fonctionnaires, on veut imposer un régime de contrat précaire d'entrée et de sortie selon le bon vouloir des hautes administrations.

Les nouvelles technologies et les idéologies scientistes sont mises à contribution pour légitimer ce nouvel ordre politique en naturalisant les inégalités sociales. Là encore, on fait injure au cœur de métier, à commencer par celui des chercheurs et des scientifiques, pour détruire les fondements humanistes des démocraties sociales et républicaines. Ce mouvement de dégradation écologique qui pille la planète autant qu'il menace « l'humanité des humains » est-il inexorable ?

Nous pourrions craindre qu'aujourd'hui les contradictions structurelles des démocraties libérales ne profitent qu'aux pires idéologies autoritaires, xénophobes, nationalistes et préfascistes renaissantes. Pourtant, une « improbabilité infinie » se manifeste : la colère gagne des populations dépourvues de protection et dont la vie est maltraitée par des petits salaires, des contrats esclavagistes, et des fins de mois misérables. Les gilets jaunes en sont devenus l'emblème. Ils ont donné à leur mouvement spontané, aléatoire, évolutif, un caractère d'insurrection qui a remis, selon les mots de l'historien Gérard NOIRIEL, « la question sociale au centre », donnée dont on n'a pas encore mesuré tous les enjeux, ni évalué toutes les conséquences.

Les « professionnels de l'humain », dont nous sommes, ne peuvent rester indifférents à ces nouvelles formes d'insurrection qui nous rappellent que, si « la liberté requiert la présence d'autrui », selon l'expression d'Hannah ARENDT, la conscience est aussi sociale. Peut-on imaginer un appel intitulé : « pour une insurrection de la conscience sociale des professionnels » ?

Ce texte a la modeste prétention de procéder à un bref état des lieux en vue d'une relance de l'Appel des appels pour ses dix ans d'existence. Sa rédaction est personnelle non sans avoir bénéficié de plusieurs échanges collectifs, et d'aperçus de Roland GORI, l'un des fondateurs de 2009.

Pour l'Appel des appels, Charles

Programme

Vendredi 6 septembre 2019

14h30-15h : *Propos introductif*, par Richard MARTIN, Directeur du théâtre TOURSKY

15h-16h30 : *10 ans, quel bilan ?*, débat animé par Claude SCHAUDER, avec Roland GORI, Psychanalyste, Professeur honoraire des universités, Vincent DE GAULEJAC, Sociologue, Professeur émérite des universités, Catherine CALECA, Psychologue, Michel CHAUVIÈRE, Directeur de recherche CNRS, Thomas SCHAUDER, Professeur de philosophie, le Comité ADA 13

17h-18h30 : *Conférence gesticulée*, par Laurent RIGAUD, Éducateur spécialisé, Comité ADA 13

18h30-19h : *Respiration poétique, la poésie comme expérience de créativité*, par Myriam ECK, Poétesse

20h30 : *Projection du film « Réparer l'injustice »*, avec la participation de Robert GELLI, Magistrat, Directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, avec Christiane TAUBIRA (2014-2017) et Magalie BESSE, Docteure en droit et Directrice de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie

Samedi 7 septembre 2019

10h00-11h30 : *De nouvelles insurrections ?* Débat animé par Charles SILVESTRE, Journaliste, avec Kevin VACHER, Membre du Collectif du 5 novembre (créé à la suite du drame en 2018 de la rue d'Aubagne à Marseille), Almasse Said ALI, Aide-soignante, syndicaliste (EHPAD de Vitrolles), Philippe FOULQUIÉ, Fondateur de La Friche de la Belle de mai à Marseille, Antoine PEILLON, Grand reporter à La Croix

11h30-13h00 : *Le médico-social et la santé*, débat animé par Michel CHAUVIÈRE, Catherine CALECA, Dominique TERRES, Psychiatre, Christiane HENRY, Assistante sociale, avec la participation du Comité ADA 13

14h30-16h : *Société, climat, et nouvelles technologies*, débat avec Bruno CHAUDRET, Directeur de recherche CNRS, Membre de l'Académie des sciences, Roland GORI, Chantal PACTEAU, Directrice de recherche CNRS, Julien VARAILLON LABORIE, Professeur de musique, Catherine VIDAL, Neurobiologiste

16h30-17h30 : *Qu'attendre de l'Appel des Appels ?* par Agnès BENEDETTI, Psychanalyste, Marie-José DEL VOLGO, Praticien hospitalier, Maître de conférences honoraire des universités, Fabrice LEROY, Psychanalyste, Maître de conférences des universités, Bernard ORGANINI, Enseignant à l'IRTS, Francette POPINEAU, Co-secrétaire générale du SNUipp-FSU et Nicole SCHAUDER, Médecin de santé publique

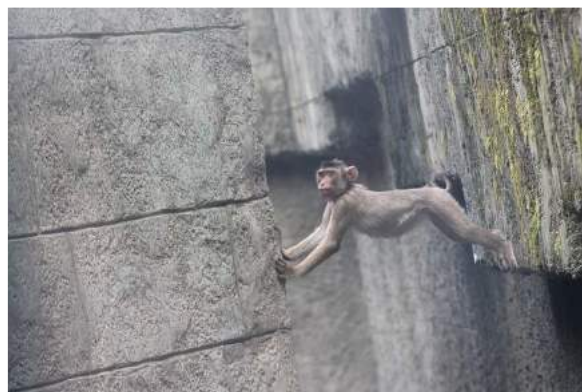
17h30-19h : *Restitution, Invitation des collectifs, et prospective*, par le Comité ADA 13, Françoise GUIHARD, Rééducatrice de l'Éducation nationale, Secrétaire de la FNAREN, Laurence FOURTOUIL, Rééducatrice de l'Éducation nationale FNAREN, Dominique TERRES

Le nombre de place est limité.

Pour garantir votre inscription, envoyez votre demande de préférence avant le 10 juillet, par mél à contact@appeldesappels.org

Entrée Libre, mais participation au frais possible.

Adhérer à la FFPP



Adhésion individuelle 2019

Cotisation mensuelle 2019

Valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum

Catégorie 1 - **Cotisation unique 8 € par mois**

Cotisation annuelle 2019

Valable du 1er janvier au 31 décembre 2019

Catégorie 2 - **Cotisation normale : 96,00 €**

Catégorie 3 - **Retraités : 75,00€ (ou si vous le souhaitez, 8 euros par mois en catégorie 1)**

Catégorie 4 - **Non imposables : 40,00 €**

Catégorie 5 - **Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 20,00 €**

Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA.

Adhésion organisationnelle 2019

Nombre d'adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net

Retrouvez les tarifs d'adhésion (**rubrique Adhérer** ou **rubrique À télécharger - Documents Adhésion**) et le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

Modalités de règlement

Paiement en ligne, simple, rapide, sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Prélèvement automatique mensuel, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.

Chèque à l'ordre de la FFPP, mention « cotisation 2019 » au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP : siege@ffpp.net - 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles : B. VIVICORSI à federer@ffpp.net

